

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2019-2022



Ville de
Besançon

Directeur de publication : Jean-Louis FOUSSERET

Co-Directeur de publication : Pascal GUDEFIN

Rédaction : Frédérique PETITCOLIN – Christine SEYS

Avec la collaboration de : Sandrine DAVID-ADOIR – Catherine FILAQUIER – Caroline FLEURY
Agnès JEANVOINE – Willy JOLLY – Aude LAVANCHY – Jean-Claude MEIGNAN – Dominique MIELLE

Coordination : Valérie FRANCHEQUIN

Conception graphique & mise en page : Anne HABERMACHER

Illustrations : Anne HABERMACHER – avec la participation de Emma AUBRY

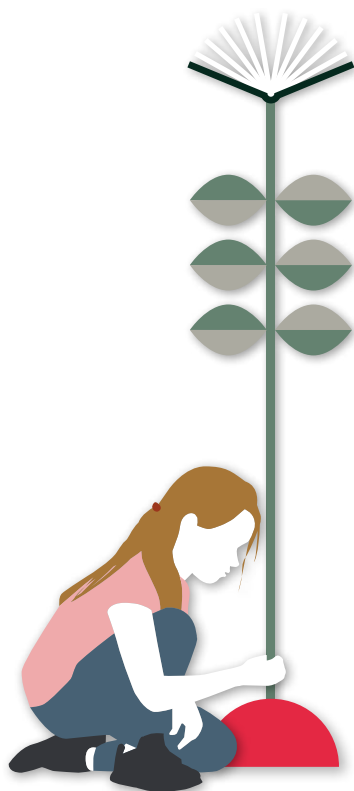
Impression : Ville de Besançon

Édité en 350 exemplaires

Ville de Besançon
2 rue Mégevand – 25034 BESANCON CEDEX
Courriel : communication@besancon.fr
www.besancon.fr

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2019-2022



Sommaire

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 • ÉVOLUTION DE LA POPULATION BISONTINE	7
1. La population générale	7
2. La population scolaire	9
2.1. Évolution du nombre d'élèves dans le premier degré	9
2.2. Évolution de la fréquentation des accueils périscolaires	13
PARTIE 2 • DU PEDT 2015-2019 AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2019-2022	5
1. Un PEdT, deux changements de rythmes scolaires	15
2. Un bilan en demi-teinte	15
2.1. Amélioration de l'accueil périscolaire	16
2.2. Mise en place de parcours culturels en temps scolaire	16
2.3. Proposition de parcours sportifs en temps scolaire et après l'école	17
2.4. Réorganisation des accueils de loisirs du mercredi	18
3. Un nouveau projet éducatif, évolutif, adossé au parcours de vie de l'enfant et de sa famille autour de l'école	18
3.1. Une méthode de construction collaborative	18
3.2. Qu'est-ce que le parcours de vie de l'utilisateur autour de l'école ?	19
3.3. Vers une évaluation continue du projet éducatif	20
PARTIE 3 • PRIORITÉS ÉDUCATIVES POUR 2019-2022	23
1. Associer les parents pour favoriser le premier accueil en collectivité	23
2. Mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles	23
2.1. Accueillir les enfants avec bienveillance	23
2.2. Rendre accessible l'école aux parents pour faciliter l'intégration des tout petits	24

3. Répondre aux besoins des enfants l'après-midi après l'école	25
3.1. Des devoirs... ..	25
3.2. ... aux compétences psychosociales	26
4. Donner une place aux parents dans et autour de l'école	28
4.1. Accueillir les parents dans l'école	29
4.2. Affirmer le rôle du parent élu	30
5. Rendre le périscolaire accessible au plus grand nombre	30
5.1. Des accueils périscolaires de qualité	30
5.2. Des accueils périscolaires plus accessibles	31
6. Adapter l'accueil des enfants en fonction de leurs besoins	32
6.1. Les enfants « hors cadre »	32
6.2. Les enfants en situation de handicap et l'école inclusive	33
6.3. Les enfants pris en charge dans un établissement spécialisé	34
7. Mobiliser familles, acteurs et professionnels	35
7.1. Créer des temps d'échanges, de rencontres	35
7.2. Proposer des formations communes	36
7.3. Un préalable : coordination et pilotage	36
ANNEXES	39
ANNEXE 1 • Bilan du périscolaire 2015-2018	39
ANNEXE 2 • Bilan des parcours culturels 2014-2019	58
ANNEXE 3 • Bilan des parcours sportifs	60
ANNEXE 4 • Parcours de vie de l'année scolaire et de la journée d'école – version de base	62
ANNEXE 5 • Convention relative au PEdT 2019-2022 de Besançon	64

**Le maire de la commune
de Besançon**



Jean-Louis FOUSSERET

**L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
départementaux
de l'Éducation Nationale,**



Patrice DURAND

**Le Directeur de la Caisse
des Allocations Familiales,**



Pour le Directeur et par Délégation
le Directeur adjoint
Laurent HEYD

Lionel KOENIG

Le préfet,



Joël MATHURIN

**Adoptent le présent
Projet éducatif
de la Ville de Besançon
pour la période 2019-2022**

INTRODUCTION

Le Projet Éducatif Territorial, mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche « permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » (circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014).

À l'initiative de la Ville de Besançon et avec l'engagement des principaux acteurs, un premier cadre partenarial a ainsi été élaboré en 2015. Ce premier PEdT, signé par le Maire, le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et le Directeur de la CAF est arrivé à échéance à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Il s'est construit autour de la structuration du service périscolaire, de la mise en place de parcours culturels, de parcours sportifs et de la réorganisation des accueils de loisirs du mercredi à l'occasion des deux changements de rythmes scolaires.

Pour les trois années à venir, la Ville de Besançon et ses partenaires souhaitent poursuivre leur engagement à travailler ensemble, en recherchant la mise en cohérence de l'offre éducative proposée aux enfants de 3 à 11 ans.

Pour cela, cinq priorités éducatives ont été identifiées : le premier accueil en collectivité et l'accueil en école maternelle, l'organisation des fins d'après-midi, l'accessibilité des accueils périscolaires, l'accueil des enfants à besoins spécifiques et la place des parents, dans et autour de l'école.

Pour permettre une adaptation des actions aux besoins des enfants, les partenaires s'engagent à recenser et comprendre les difficultés rencontrées par les usagers bisontins lors de leur(s) parcours de vie autour de l'école et de définir les améliorations à conduire.

Le présent Projet Éducatif Territorial vise ainsi à fédérer les acteurs autour de ces ambitions éducatives et à décliner en toute cohérence des propositions adaptées en fonction des besoins des enfants et des territoires.



PARTIE 1

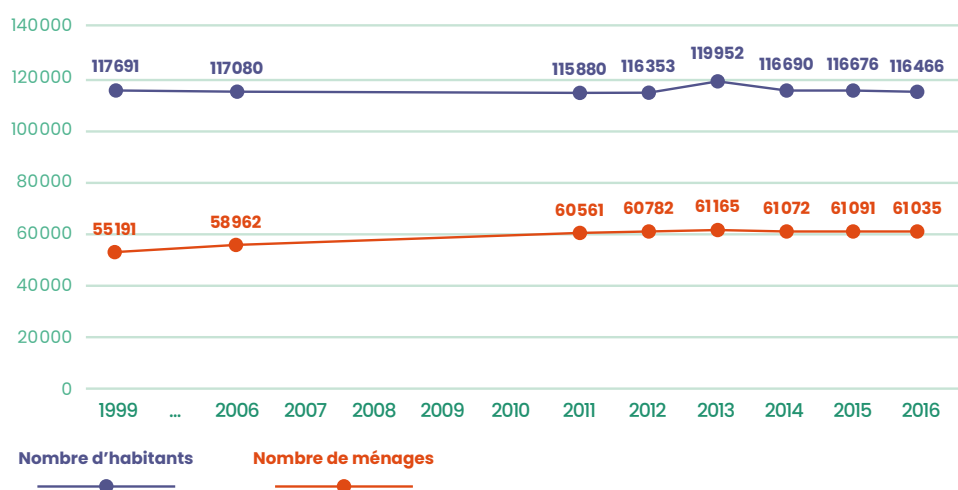
ÉVOLUTION DE LA POPULATION BISONTINE

1. La population générale

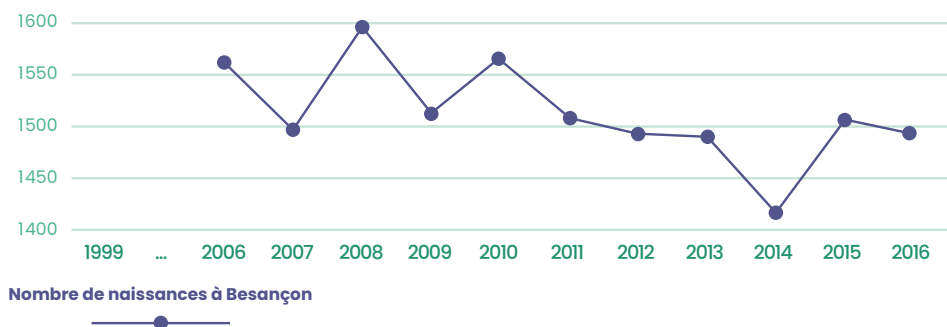
La population bisontine est globalement stable depuis plusieurs années.

Source : données INSEE 2016

Évolution de la population bisontine

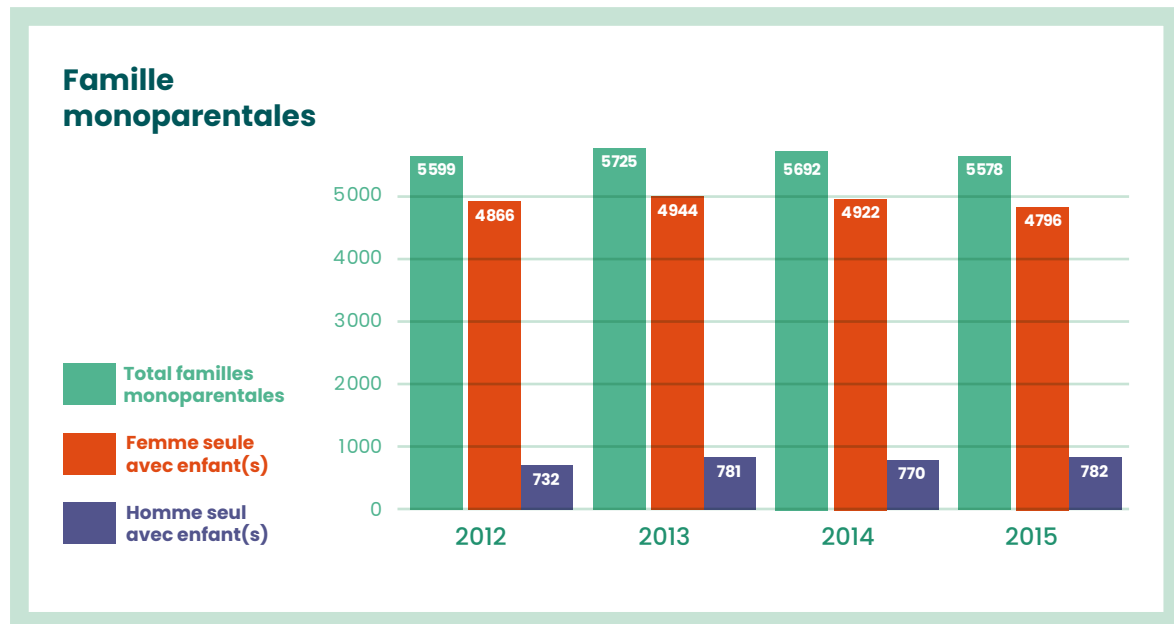


Naissances domiciliées à Besançon



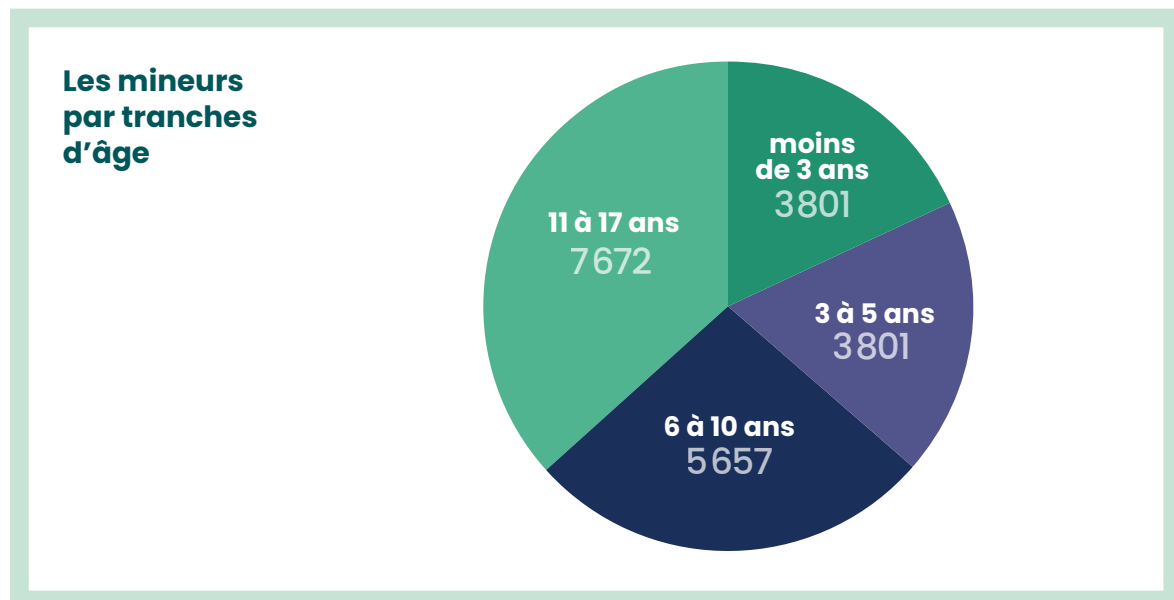
Les familles monoparentales représentent 6,12% des foyers bisontins.

Source : données INSEE et données CAF



Besançon comptait 20 931 mineurs en 2015, soit une augmentation de 1,6% depuis 2011 ; ils représentaient 17,9% de la population bisontine.

Source : données INSEE et données CAF



2. La population scolaire

2.1. Évolution du nombre d'élèves dans le premier degré

L'ensemble des données sont issues des statistiques de la direction de l'Éducation année 2018-2019

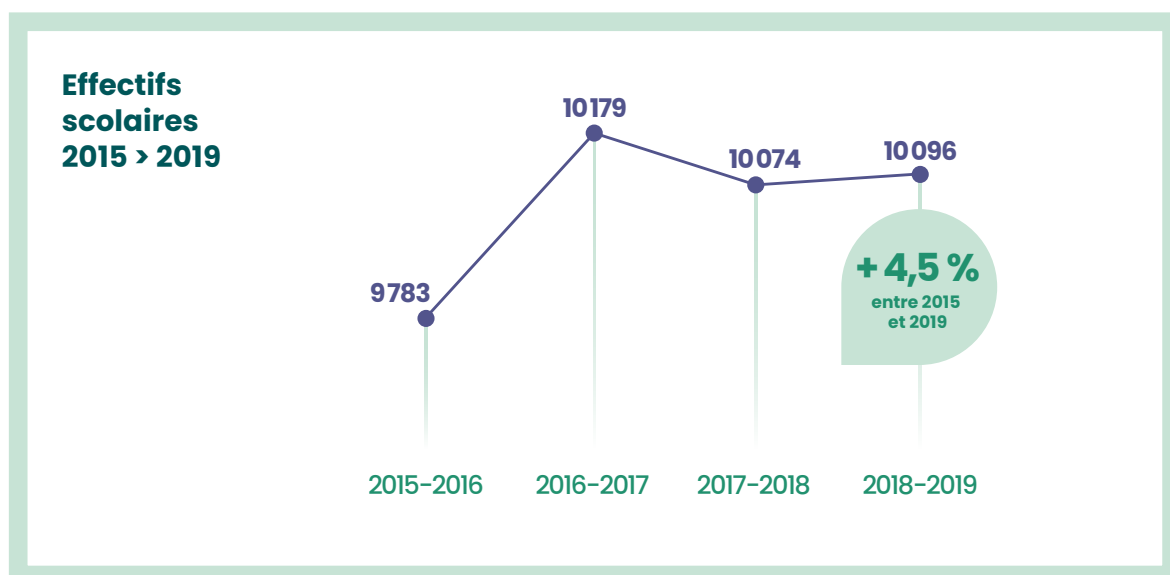
EFFECTIFS SCOLAIRES – GLOBAL

Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans (loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

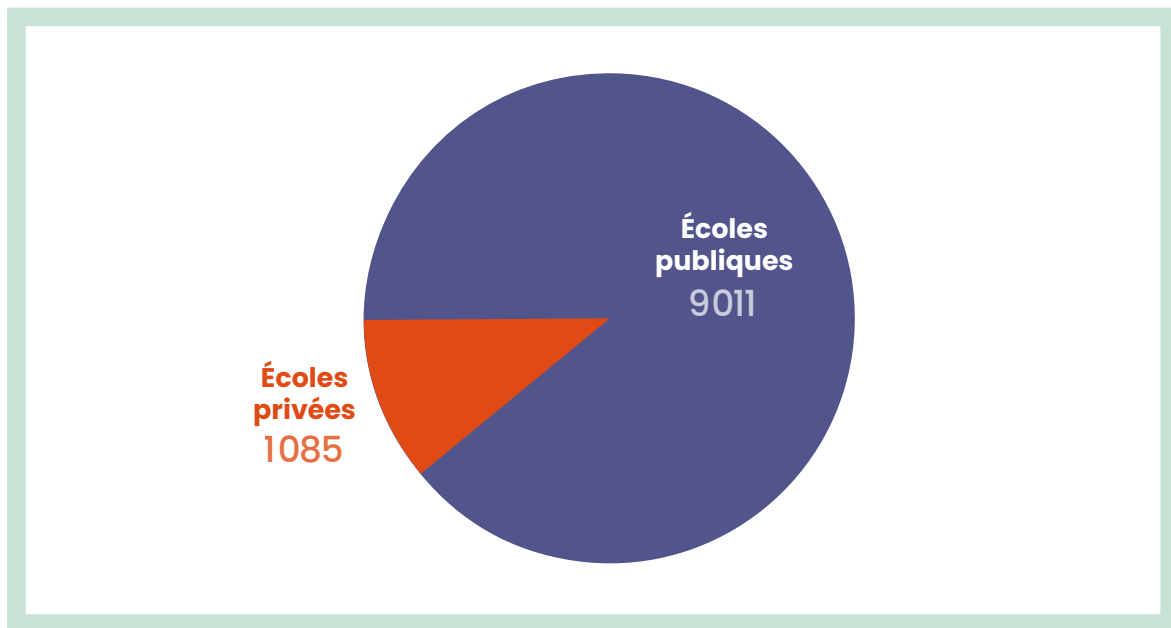
Les enfants de 3 à 11 ans peuvent :

- être instruits dans leur famille ; 46 enfants suivaient une scolarité à domicile en 2018-2019,
- être scolarisés dans une école publique ou privée du premier degré, au sein d'une classe ordinaire ou d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou bénéficier dans le cadre d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) d'un accompagnement spécifique dans l'apprentissage de la langue française,
- être scolarisés au sein d'un établissement spécialisé ou dans une classe externalisée par celui-ci au sein d'une école. 132 enfants bénéficiaient d'une scolarité dans une classe spécialisée en 2018-2019.

10 096 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques et privées de Besançon.

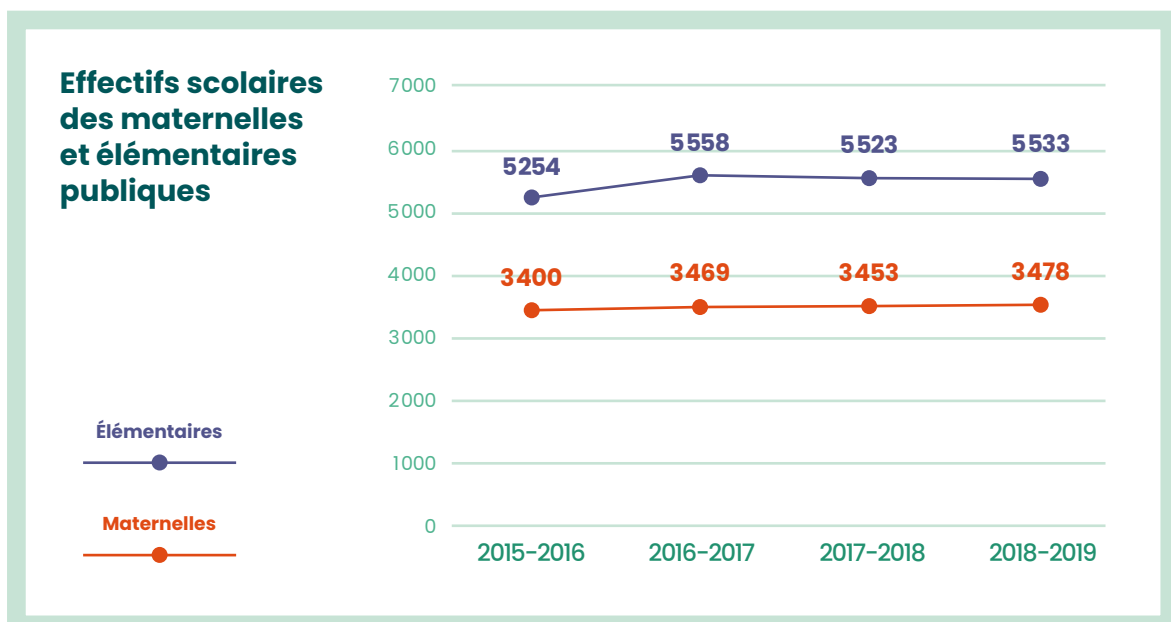


Effectifs des écoles publiques et privées du premier degré 2018-2019



EFFECTIFS SCOLAIRES - PUBLIC

Les effectifs restent stables dans les écoles publiques ; une légère hausse est constatée entre 2015-2016 et 2018-2019. Elle est de 2,29 % en école maternelle et de 5,31 % en école élémentaire.



Les 65 écoles publiques du premier degré accueillent plus de 9 000 enfants.

Écoles publiques du premier degré	Écoles	Classes	Élèves (classes ordinaires et spécialisées)	Nombre moyen d'élèves par classe
Maternelles	34	128	3083	24
Élémentaires	24	240	5024	20,9
Primaires	7	38	904	23,8
TOTAL	65	406	9011	22,9

À la rentrée 2018-2019, on dénombre à Besançon 406 classes réparties dans 65 écoles.

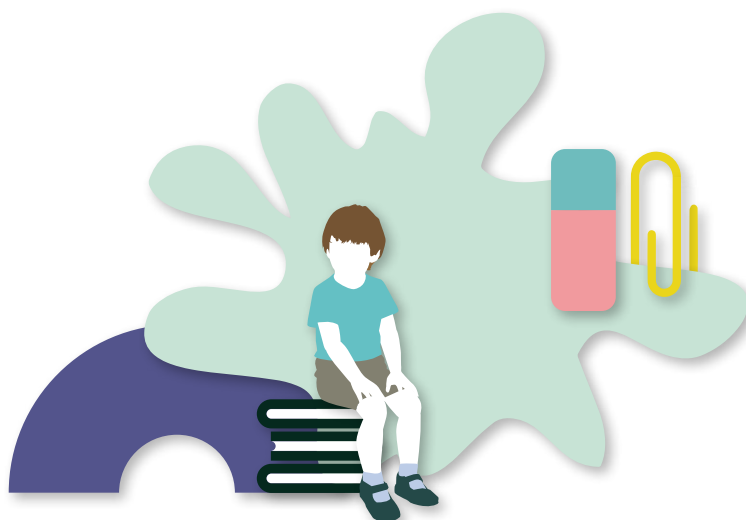
Le dédoublement des classes de CP dans les écoles du quartier de Planoise situées en REP+ a entraîné une augmentation du nombre de classes en écoles élémentaires (+9 classes par rapport à 2014-2015) et a modifié le nombre moyen d'élèves par classe.

Au niveau de l'ensemble de la ville, on passe ainsi d'une moyenne de 22,7 élèves par classe en 2014-2015 à 20,9 en 2018-2019.

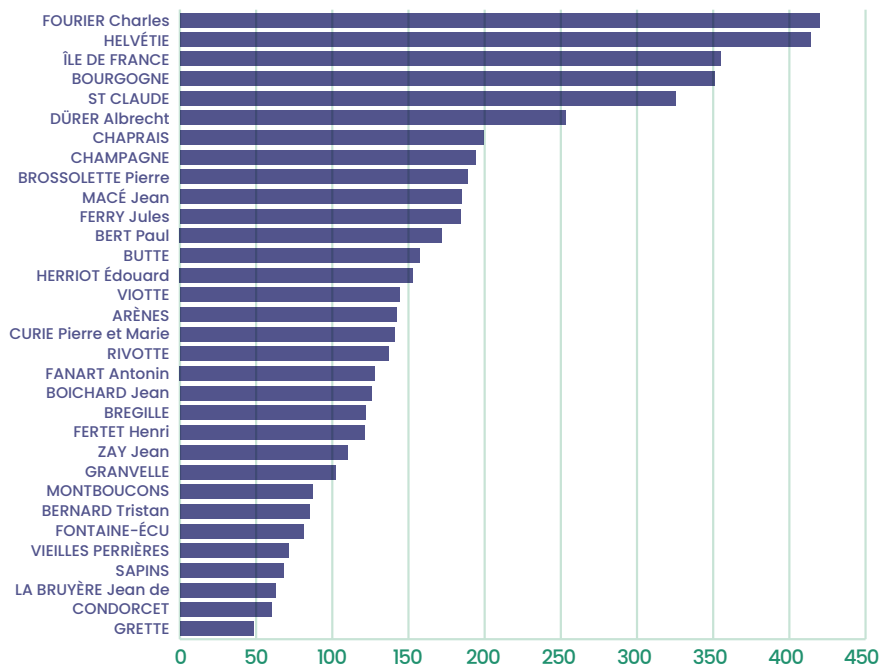
Cette moyenne communale est à nuancer ; ainsi, en 2018-2019, le nombre d'élèves est en moyenne de 19 dans les classes des écoles de Planoise (22,4 en maternelle et 16,9 en élémentaire) ; il est en moyenne de 22,3 dans les classes des autres écoles de la ville (24 en maternelle et 21 en élémentaire.)

Les 9 011 élèves sont répartis dans 34 écoles maternelles, 24 écoles élémentaires et 7 écoles primaires (regroupement d'une maternelle et d'une élémentaire avec une direction unique).

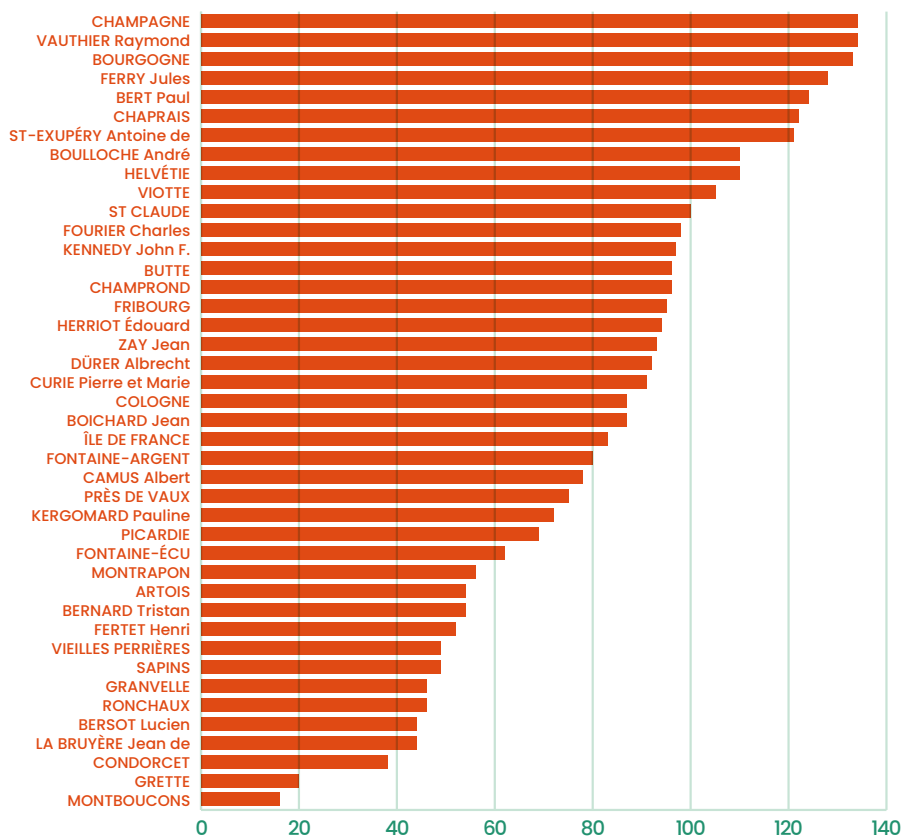
158 enfants de moins de trois ans sont accueillis dans les écoles maternelles en 2019, soit une diminution de 5,95% depuis 2015.



Effectifs 2018-2019 des écoles élémentaires publiques



Effectifs 2018-2019 des écoles maternelles publiques



2.2. Évolution de la fréquentation des accueils périscolaires

En 2014, la modification des horaires des écoles bisontines suite à la réforme des rythmes scolaires a impacté le rythme de vie des familles.

Davantage de demandes d'inscriptions ont été enregistrées pour les accueils périscolaires du midi et de fin d'après-midi.

Il est toutefois à noter que les inscriptions sont conditionnées aux capacités d'accueil.

L'accueil périscolaire du midi : une demande en hausse régulière contrainte par la capacité d'accueil

En 2014-2015, la direction de l'Éducation enregistrait 4120 inscrits pour le temps de midi. En 2018-2019, ce chiffre atteignait plus de 4800, soit une augmentation de plus de 16 %.

Parallèlement, la demande non satisfaite demeure et la file d'attente se reconstitue au fur et à mesure de la création de nouvelles places.

L'écart entre les inscrits et les présents sur ce temps d'accueil est assez faible. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2018-2019, 4000 enfants étaient accueillis chaque midi en moyenne*.

L'accueil périscolaire de l'après-midi : une forte augmentation des effectifs à partir de 2014

Les inscriptions sur le temps de fin d'après-midi ont doublé entre 2014 et 2017 pour atteindre 4400 inscrits en 2017.

Un nombre moindre d'inscriptions est constaté à la rentrée 2018, mais la file active des demandes non satisfaites demeure. En termes de fréquentation, un recul de 4% est enregistré en 2018-2019*.

Ainsi, le passage à 4,5 jours a fait fortement progresser la demande sur le temps périscolaire de l'après-midi. Le retour à 4 jours a peu fait varier les effectifs. Les familles ont pris des habitudes entre 2014 et 2018 et l'accueil périscolaire de l'après-midi fait désormais partie intégrante des organisations familiales.

Seule nuance dans certaines écoles : une proportion importante de parents vient chercher son enfant avant 17h, l'accueil périscolaire jouant pour ces familles un simple rôle de tampon entre la fin d'école et leur horaire de sortie du travail. Pour les autres enfants, l'accueil périscolaire développe désormais des activités éducatives visant à contribuer à leur épanouissement.

* Nota : L'année 2018-2019 a été marquée par plusieurs grèves nationales qui ont impacté les statistiques de fréquentation.



PARTIE 2

DU PEDT 2015-2019 AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2019-2022

1. Un PEdT, deux changements de rythmes scolaires

Le PEdT signé en 2015 s'est construit autour de deux réformes des rythmes scolaires.

La loi sur la refondation de l'école et ses décrets d'application de 2013 se sont déclinés à Besançon par une organisation hebdomadaire des temps scolaires sur 4 jours ½ à la rentrée de septembre 2014. Cette organisation visait une meilleure répartition des temps d'apprentissage des enfants durant la semaine avec notamment une journée plus courte, telle que recommandée par de nombreux spécialistes de l'enfant.

Une nouvelle évolution règlementaire (décret de juin 2017), ainsi que les retours des conseils d'école, ont amené la Ville de Besançon à organiser une consultation auprès de l'ensemble des bisontins le 10 décembre 2017 sur le sujet des rythmes scolaires. Au vu du résultat de cette consultation, sur proposition du Maire et avis conforme des conseils d'école, l'Inspecteur d'académie a autorisé le retour à une semaine de 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018.

Les acteurs ont ainsi été amenés à s'interroger sur leurs modalités d'intervention et, aux côtés des familles, à se mobiliser pour faire évoluer l'organisation des temps de l'enfant en complémentarité des temps scolaires.

2. Un bilan en demi-teinte

Le premier PEdT a été le cadre de la relance d'une dynamique locale autour des questions éducatives. Les deux changements des rythmes scolaires ont créé l'opportunité d'une interrogation partagée sur les besoins des enfants dans la perspective de leur réussite éducative. Le grand débat organisé en amont de la consultation de 2017 a ainsi permis l'expression de différents points de vue, ceux des experts, ceux des enseignants, ceux des familles...

Pour autant, dans un temps relativement court, le rythme scolaire des élèves bisontins a été modifié à trois reprises, sans que de ce fait puissent en être réellement mesurés les impacts en termes éducatifs.

Malgré cette réserve, le bilan est au final positif, puisque la mobilisation partenariale a permis une amélioration de l'offre de service faite aux enfants durant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Les principales actions du premier PEdT sont évoquées ci-dessous, leur bilan figure en annexes 1 à 3 du présent document.

2.1. Amélioration de l'accueil périscolaire

À partir de 2014, la Ville de Besançon a progressivement mobilisé des moyens importants pour développer un service périscolaire de qualité :

- création de 2 sites et de 19 multisites périscolaires déclarés (midi et après-midi) en accueil collectif de mineurs sans hébergement auprès des services de l'État,
- structuration du service avec ouverture de 88 postes permanents à des professionnels de l'animation au sein des services municipaux (21 directeurs d'accueil de loisirs, 67 animateurs référents) ; qualification des animateurs et prise en charge de leur formation (BAFA, etc.),
- amélioration du contenu proposé : développement de projets pédagogiques déclinant les priorités du PEdT, accroissement de la présence des associations, proposition de programmes d'activités cohérentes et variées répondant aux besoins des enfants...

En 2019-2020, plus de 1900 enfants sont inscrits à l'accueil du matin ; près de 4 900 à l'accueil du midi avec restauration (54 % des élèves) et plus de 4 100 à l'accueil de l'après-midi (45%).

2.2. Mise en place de parcours culturels en temps scolaire

Les parcours culturels sont nés en 2014 de la volonté de la Ville de Besançon, en partenariat étroit avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté (DRAC). Ce dispositif permet un égal accès de tous les enfants des écoles élémentaires publiques de la ville à l'art et à la culture.

La Ville, la DSDEN et la DRAC ont proposé aux directions et aux établissements culturels de la ville, de construire une offre qui soit à la fois complète, généralisable et reproductible, afin de permettre à tous les écoliers d'effectuer, au cours de leur scolarité en élémentaire, un parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire parcours d'éducation artistique et culturelle - 3 mai 2013).

Dès la première édition, lors de l'année scolaire 2014-2015, les parcours culturels ont rencontré un vif succès. 165 classes sur les 231 que comptait la ville ont suivi un des 27 parcours proposés par les acteurs culturels du territoire.

Ce succès s'est depuis confirmé et élargi.

En 2019-2020, l'offre proposée est portée par 45 acteurs culturels du territoire et repose sur 40 parcours répartis en 7 rubriques : spectacle vivant, musique, arts visuels, livre et littérature, patrimoine et histoire, sciences, techniques et environnement et société et citoyenneté.

C'est ainsi que 200 classes et 4 555 élèves vont effectuer un parcours, soit 83% du nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la ville, approchant ainsi l'orientation nationale de 100% fixée, en 2018, par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre du plan « À l'école des arts et de la culture ».

2.3. Proposition de parcours sportifs en temps scolaire et après l'école

LE DISPOSITIF « SPORT APRÈS L'ÉCOLE »

Ce dispositif est né de la réforme des rythmes scolaires de la rentrée 2014-2015. Il nourrissait 3 grands objectifs :

- faciliter l'accès à la pratique sportive de club grâce à un accroissement de l'offre sportive proposée à une tarification minorée,
- permettre aux enfants de retrouver le cercle familial plus tôt dans la soirée (18h) tout en maintenant une pratique sportive régulière : raccourcir la journée des enfants,
- limiter l'impact de la perte du mercredi matin comme temps d'organisation des écoles de sport pour les clubs sportifs bisontins (repositionnement des créneaux).

Avec le retour à la semaine de quatre jours d'école, une attention particulière a été apportée au maintien de séances sportives associatives avant 18h. Les clubs bénéficient de nouveau de la matinée du mercredi pour la mise en œuvre de leurs écoles de sport.

Néanmoins et pour poursuivre l'encouragement des plus jeunes à s'engager dans une association sportive leur garantissant une activité physique régulière, il semble intéressant de consolider l'accompagnement financier des familles par un renforcement de la communication sur le Ticket Loisirs Sports (auprès des familles et des structures associatives).

LES INTERVENTIONS SPORTIVES EN TEMPS SCOLAIRE (PARCOURS SPORTIFS)

L'intervention sportive en temps scolaire, encadrée par des éducateurs sportifs venant renforcer la seule présence de l'enseignant existe depuis longtemps à Besançon. La Ville de Besançon a fait le choix de maintenir ces parcours à destination de tous les élèves lors des deux changements de rythmes scolaires.

Ces parcours sportifs en temps scolaire concernent les activités sportives terrestres mais aussi l'apprentissage de la natation dans les piscines municipales avec la mobilisation des équipes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs. **Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 5 452 enfants ont bénéficié de ce volet natation.** Hors natation, ces parcours sportifs mobilisent 4 éducateurs sportifs municipaux ainsi que 14 cadres techniques des associations sportives bisontines qui, pour l'année scolaire 2018-2019, ont dispensé **des séances à 8 224 enfants dans des disciplines aussi variées que la gymnastique, la lutte, la boxe, la course d'orientation, le cyclisme ou encore le patinage...**

L'ensemble de ces interventions est coordonné par la direction des Sports, en lien étroit avec les services de la DSDEN et principalement les conseillers pédagogiques en EPS.

2.4. Réorganisation des accueils de loisirs du mercredi

Les différents accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) existants sur le territoire bisontin ont modifié leurs propositions d'accueils pour la rentrée 2018 pour revenir au nombre de places proposées avant la réforme de 2014 :

- maintien d'une offre d'accueils de loisirs répartie sur la ville,
- réouverture des accueils le mercredi matin,
- création de trois accueils (Helvétie, Velotte, Boichard),
- élargissement de la plage d'accueil à la ludothèque de Palente.

L'offre de service actuelle répond à un double objectif de maillage de territoire et de travail partenarial, avec la présence de neuf organisateurs d'ALSH : la Ville et huit partenaires associatifs (dont un lié à la Ville par un contrat de délégation de service public).

Ainsi, le périmètre communal compte 23 structures d'accueil (11 ALSH maternels et 12 ALSH élémentaires) et offre plus de 700 places (286 maternelles et 431 élémentaires).

À noter que, même si cette offre de service semble aujourd'hui répondre aux besoins des familles (puisque toutes les demandes d'accueil sont satisfaites), elle est régulièrement ré-interrogée dans le cadre de réunions de coordination multi-partenariales de manière à être adaptée à la réalité des besoins exprimés.

3. Un nouveau projet éducatif, évolutif, adossé au parcours de vie de l'enfant et de sa famille autour de l'école

3.1. Une méthode de construction collaborative

Le processus d'élaboration du nouveau projet éducatif est fondé sur une méthode participative qui a permis l'engagement de différents partenaires – représentants de l'Éducation Nationale, de l'État, des directions municipales, des maisons de quartiers municipales et associatives, des autres associations, des autres institutions et des parents élus – et leur expression sur cinq axes structurants proposés par la ville :

- mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles,
- accompagner les enfants dans les apprentissages en dehors du temps scolaire,
- donner leur place aux parents « autour de l'école »,
- rendre le périscolaire accessible à tous,
- faciliter la scolarisation des enfants ayant des besoins spécifiques.

Ces axes de travail font écho à plusieurs orientations nationales :

- la loi pour l'école de la confiance,
- la stratégie nationale de santé 2018-2022 et le plan national de transformation des systèmes éducatif et médico-social,
- la stratégie nationale « pauvreté précarité ».

Chaque acteur a pu exprimer ses attentes et ses besoins et participer à la fois au diagnostic et à l'identification des réponses à apporter :

- au sein de huit commissions thématiques où a été abordé l'un des axes structurants,
- lors d'un « world café » où chacun a participé à la réflexion sur l'ensemble des problématiques.

Cette démarche collaborative s'est poursuivie avec l'élaboration de la base du « parcours de vie de l'utilisateur autour de l'école ». Ces versions de base figurent en annexe 4 du présent document.

3.2. Qu'est-ce que le parcours de vie de l'utilisateur autour de l'école ?

Le parcours de vie des usagers autour de l'école est une nouvelle approche qui a pour vocation de mieux comprendre les besoins des usagers et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer face à l'offre de services scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Cette approche valorise l'écoute de l'utilisateur (enfant et parent) et la prise en compte de ses besoins. Elle consiste à se projeter dans son vécu et dans sa perception du parcours global « administratif/organisationnel », qui ne se résume pas à une simple démarche à effectuer, mais qui cumule des interactions avec plusieurs administrations, des dossiers à constituer, des documents à fournir, des délais à respecter, des temps scolaire/périscolaire/extrascolaire à enchaîner, etc.

Chacun des acteurs professionnels peut ensuite se projeter sur la manière dont l'utilisateur aborde ces démarches, comprendre ce qui représente des éléments facilitants ou anxiogènes dans ce parcours. L'identification des « nœuds » (imperfections dans l'offre, défaut d'offre...) sera la base de travail pour construire/adapter les services aux usagers.

Le parcours de vie est une méthode innovante, qui de ce fait, se construira de manière itérative au fur et à mesure de sa mise en place. Les enfants de 3 à 11 ans et leurs parents seront le public cible de ce parcours de vie.

- **Un parcours « de la journée d'école »** sera établi de manière collaborative avec les parents, les enfants et les professionnels. Les étapes anxiogènes et difficiles seront identifiées au sein d'ateliers parents/enfants... Ce parcours sera enrichi par les étapes spécifiques vécues par certains enfants et leurs familles (enfants porteurs de handicap, allophones, etc.). Une attention particulière sera portée à la collecte du vécu de l'ensemble des familles, et particulièrement celles qui sont les plus « éloignées » du système scolaire/périscolaire et extrascolaire.
- **Un parcours « de l'année scolaire »** sera également étudié, sur le même principe, avec les parents.

Le parcours de vie autour de l'école est envisagé en plusieurs étapes :

Phase 1 de « test » pour consolider les modalités de recueil du vécu des enfants :

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance et de l'enfance sera réunie pour travailler sur l'élaboration d'ateliers qui seront conçus différemment suivant l'âge de l'enfant (atelier parent/enfant pour les classes maternelles, atelier enfant pour les élémentaires par exemple).

L'objectif est de recueillir la parole des enfants sur le déroulement de leur journée. Sur la base des moments qui jalonnent une journée (lever... départ pour l'école... coucher), l'équipe concevra une animation pour collecter :

- les moments appréciés dans la journée,
- les moments désagréables,
- ce qu'il faudrait changer.

Avec le concours de l'Éducation Nationale, cette animation sera testée dans deux écoles pilotes, pour ajuster la méthode et les outils.

Phase 2 pour expérimenter le « parcours de la journée d'école » à l'échelle de la cité éducative de Planoise :

La méthode ayant été testée et ajustée, il y aura lieu de réaliser les ateliers dans l'ensemble des écoles volontaires de Planoise puis faire un retour aux partenaires du Projet Éducatif Territorial pour déterminer ensemble les pistes d'amélioration possibles.

Phase 3 pour expérimenter le « parcours de la journée d'école » à l'échelle de la ville :

La méthode déployée sur Planoise sera ensuite élargie à l'ensemble des écoles volontaires de Besançon.

Phase 3bis pour initier le « parcours de l'année scolaire » avec les parents :

Les parents, qui auront déjà été sensibilisés au travers de l'information diffusée au sein des Conseils d'école, seront invités à s'exprimer sur leur perception de leur parcours de vie « de l'année scolaire ».

3.3. Vers une évaluation continue du projet éducatif

La méthode d'élaboration et d'analyse du parcours de vie autour de l'école débouche sur une évaluation in itinere des services aux usagers.

La démarche permettra en effet de mener une évaluation tout au long du déroulement du Projet Éducatif Territorial 2019-2022 sous le prisme de la perception qu'ont les usagers de leur interaction avec les services mis à leur disposition. Ainsi, l'écoute des usagers et la co-construction de solutions pour diminuer les étapes « mal perçues du parcours » feront émerger les actions à mener pour améliorer la qualité de service.

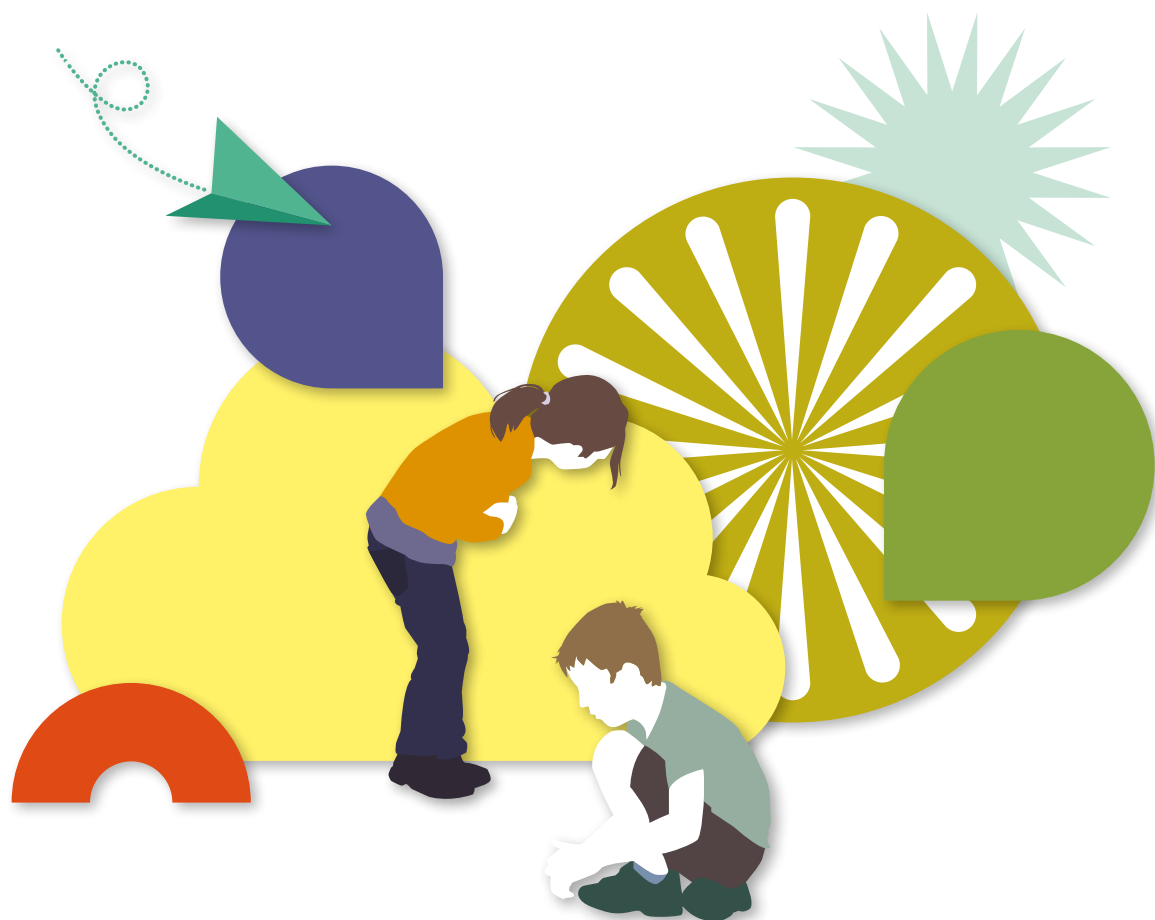
Le projet éducatif pourra être ajusté par ces actions qui viendront «l'enrichir».

Les effets de ces actions seront évalués en réinterrogeant parents et enfants sur la perception qu'ils ont du parcours de vie l'année n+1, puis n+2...

Il s'agira de mesurer si une étape perçue comme anxiogène l'année n et ayant fait l'objet d'actions correctives, est perçue l'année n+1 toujours aussi anxiogène, plus anxiogène ou moins anxiogène, puis de la même façon l'année n+2...

L'analyse du parcours de vie pourra donc composer l'évaluation sous forme d'un volet «perception d'étape» des actions développées en réponse aux priorités éducatives présentes dans la troisième partie du document :

- mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles,
- répondre aux besoins de l'enfant après l'école,
- donner une place aux parents,
- rendre le périscolaire accessible,
- mobiliser les familles et les acteurs...





PARTIE 3

PRIORITÉS ÉDUCATIVES

POUR 2019-2022

L'élaboration participative du nouveau projet éducatif a permis d'aboutir à la définition des priorités qui seront déclinées dans les trois années à venir, mais aussi d'arrêter, pour chaque thématiques les premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

1. Associer les parents pour favoriser le premier accueil en collectivité

Le projet municipal pour la petite enfance contient des axes qui croisent et s'insèrent dans le projet éducatif de la Ville de Besançon.

Ce projet porte une ambition :

- **pour le jeune enfant dans sa famille**, socle d'actions de soutien à la parentalité : développement d'ateliers de soutien à la parentalité au sein des écoles maternelles en direction des enfants de Toute Petite Section (TPS) ; généralisation de certaines actions au sein des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant (cafés parents, sorties culturelles associant les parents, réunions thématiques avec les familles...),
- **pour le jeune enfant dans son environnement**, socle de vigilance en termes d'alimentation, de qualité de l'air intérieur, d'accès aux espaces extérieurs...,
- **pour le jeune enfant aux besoins spécifiques**, socle d'accueils individualisés (situation de handicap, troubles, besoins particuliers, fragilités sociales...),
- **pour le jeune enfant dans son éveil**, socle d'un encadrement qualifié et professionnalisé en continu ainsi que de partenariats (institutions culturelles locales...).

2. Mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles

2.1. Accueillir les enfants avec bienveillance

L'accueil en école maternelle est une première étape pour les parents et les enfants. La rentrée à l'école maternelle est une transition importante de la vie de l'enfant. Que l'enfant ait déjà fait ou non l'expérience de la collectivité, l'entrée en maternelle est synonyme de changements.

L'enfant doit se familiariser avec de nouveaux locaux et espaces collectifs (cour, jeux, restauration). Il découvre les adultes qui vont l'accompagner sur les différents temps (scolaire, périscolaire et parfois extrascolaire) et doit s'adapter aux consignes et règles de vie de chacun.

Les parents ont besoin d'interlocuteurs avec qui ils peuvent échanger sur la journée de leur enfant pour prendre conscience de son rythme de vie à l'école et adapter le retour à la maison. Les liens entre les différents acteurs intervenant au cours de la journée (enseignants, ATSEM, animateurs...) sont donc un enjeu capital.

L'instruction obligatoire des enfants de 3 ans à compter de la rentrée 2019-2020, est l'occasion de mener une réflexion sur les conditions d'accueils des enfants à l'école mais également dans les structures périscolaires et extrascolaires. Il s'agit d'identifier si les moyens mis en œuvre sont adaptés aux besoins des tout petits (besoins affectifs, physiologiques, matériels...).

Aujourd'hui, les accueils périscolaires se sont adaptés à l'âge des enfants et, les projets sont construits pour favoriser des propositions adaptées. Les temps calmes peuvent être proposés en fonction des locaux disponibles.



Pistes d'actions

- Créer un référentiel commun à l'accueil des tout petits.
- Déployer les moyens matériels adaptés.
- Mettre en place des formations communes pour tous les professionnels (enseignants, ATSEM, animateurs...).

2.2. Rendre accessible l'école aux parents pour faciliter l'intégration des tout petits

La quasi-totalité des enfants est accueillie à l'école maternelle à partir de trois ans, mais certains commencent leur scolarisation dès l'âge de deux ans.

L'article 5 de la loi de programmation pour la refondation de l'école de 2013 indique que « dans les classes et les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques précisées par le ministre chargé de l'Éducation Nationale. Cet accueil est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, ... ».

Cette année supplémentaire représente une chance pour les enfants.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans permet de lutter contre les inégalités d'accès à la langue, au langage, à la culture. C'est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, les familles sont éloignées de la culture scolaire.

La ville développe depuis septembre 2016, des ateliers de soutien à la parentalité au sein des écoles maternelles de Planoise en direction des enfants de Toute Petite Section (6 classes

en 2018-2019 ; 9 classes en 2019-2020). Cette action pilotée par la ville est le fruit d'un partenariat interinstitutionnel (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales, Grand Besançon Métropole) et associatif (Antenne Petite Enfance de Franche-Comté).

Les ateliers sont proposés 10 fois durant l'année scolaire et sont un lieu d'échanges avec les parents sur les besoins des enfants qui fréquentent pour la première fois un accueil collectif. Ils sont animés par une psychologue, en présence de l'enseignant(e).



Pistes d'actions

- Développer les ateliers parentalité dans les écoles situées dans les quartiers de la géographie prioritaire.

3. Répondre aux besoins des enfants l'après-midi après l'école

3.1. Des devoirs...

Les devoirs écrits, interdits depuis 1956, restent un sujet de préoccupation pour les parents et les enseignants.

LES DEVOIRS SONT SOURCE D'INÉGALITÉS

L'enquête annuelle du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA), menée chaque année par l'OCDE, révèle que la **France fait partie des pays où les élèves ont le plus de travail à faire à la maison**. Malgré la masse de devoirs, les résultats des enfants français ne sont pas meilleurs que ceux d'autres pays (comme la Suède, la Finlande...), où la charge de travail personnel est nettement moins importante.

« Les devoirs représentent une possibilité supplémentaire d'apprentissage ; toutefois, ils sont susceptibles de creuser les inégalités socio-économiques dans les résultats des élèves. » Le rapport pointe notamment le cas de certains enfants, qui n'ont pas vraiment d'espace calme dans lequel travailler à la maison, ce qui nuit aux devoirs, et précise : « Les établissements d'enseignement et les enseignants devraient trouver les moyens d'encourager les élèves en difficulté et défavorisés à faire leurs devoirs. »

L'APPRENTISSAGE SCOLAIRE EN DEHORS DE L'ÉCOLE EST-IL UTILE ?

Au cours de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial, cette question a été posée lors des différents temps d'échanges, sans remettre en cause le besoin des enfants de se réappropriier les acquis scolaires.

S'il apparaît nécessaire pour les enseignants que soient revisités les apprentissages scolaires en dehors du temps scolaire, l'offre éducative et pédagogique qui est aujourd'hui proposée après l'école est-elle pertinente sur ce point ?

On constate que la majorité des enfants ont des devoirs écrits à faire le soir après l'école, bien que chaque enseignant reste libre de sa pratique.

La réalisation des devoirs n'est pas toujours aisée pour les parents qui se heurtent parfois à des incompréhensions des méthodes ou consignes, et vivent ce moment comme un temps conflictuel qui ne valorise pas les savoirs de l'enfant. Certains parents ne peuvent pas aider leurs enfants à faire leurs devoirs. Pour d'autres, cette aide peut se transformer en véritable pression familiale.

Toutefois, pour certains parents, les devoirs sont le seul moyen de suivre le travail scolaire de leurs enfants. Ils pensent que l'absence de devoirs est synonyme d'échec scolaire.

De nombreuses propositions d'accompagnement à la scolarité existent, notamment dans les quartiers éligibles au titre de la politique de la ville. Elles sont portées par le secteur associatif ou par la collectivité. Elles s'appuient sur les devoirs donnés aux enfants par les enseignants et proposent à l'issue de ce temps d'apprentissage, des jeux éducatifs ou des activités culturelles et sportives.

L'Éducation Nationale développe ses propres outils et propose aux enfants ayant des difficultés scolaires un accompagnement personnalisé (dans le cadre des « APC » par exemple) ou durant les vacances scolaires (stage de remise à niveau).

Les accueils périscolaires proposent deux soirs par semaine, une adaptation de l'heure d'activité qui intègre la possibilité pour les enfants qui le souhaitent de faire leurs devoirs.

Les familles utilisent librement ces services, et attendent majoritairement que les devoirs soient réalisés. Les spécificités des structures sont souvent méconnues des familles qui ne vont pas toujours utiliser la bonne proposition en fonction du besoin de leur enfant.

3.2. ... aux compétences psychosociales

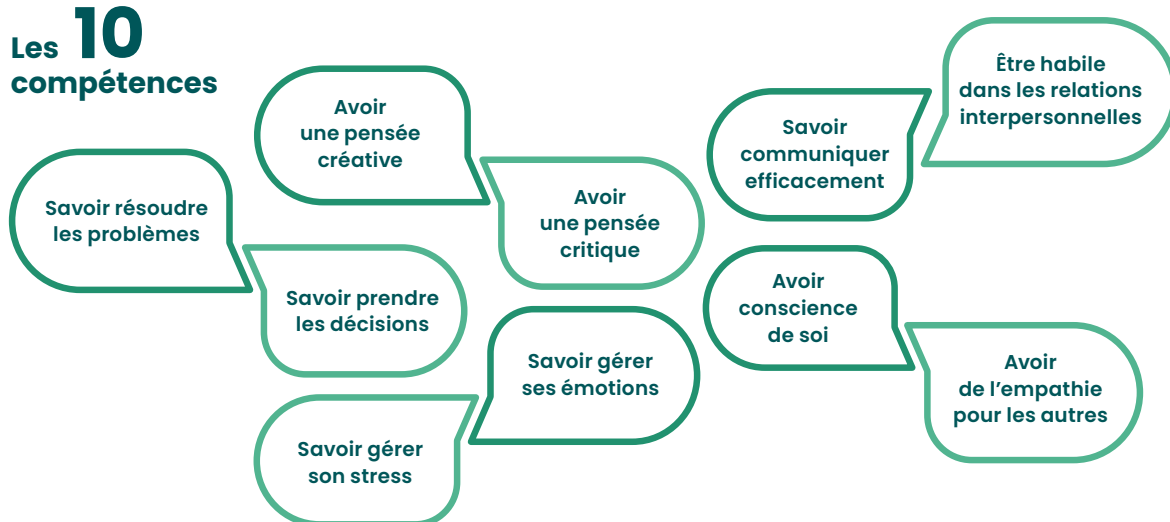
L'enjeu de ces temps « après l'école » est de permettre aux enfants de se réapproprier des savoirs, d'exploiter des connaissances et de développer leur confiance en eux.

Les propositions sportives et culturelles ou encore, les activités ludo-éducatives peuvent contribuer aux apprentissages et développer des compétences qui permettront aux enfants de s'épanouir à l'école sans toutefois s'attacher à « faire des devoirs ».

Il s'agit notamment d'encourager le développement des compétences psychosociales, à savoir (définition OMS) :

- **les compétences sociales** (ou interpersonnelles ou de communication) : elles comprennent les compétences de communication verbale et non verbale, l'empathie, les capacités de résistance et de négociation, les compétences de coopération et de collaboration et les compétences de plaidoyer,
- **les compétences cognitives** : il s'agit des compétences permettant la prise de décision et la résolution des problèmes et des compétences travaillant la pensée critique et l'autoévaluation,
- **les compétences émotionnelles**, à savoir la régulation émotionnelle, la gestion du stress et les compétences d'auto-évaluation et d'autorégulation.

Les 10 compétences



Les acteurs socio-éducatifs peuvent proposer aux enfants des activités ou des projets qui contribuent aux apprentissages scolaires.

La complémentarité entre l'école et le secteur socio-éducatif se construit autour du « continuum éducatif » et les passerelles entre les différents acteurs permettent aux élèves de redevenir enfants sans pour autant renier tout lien avec les apprentissages scolaires.

L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires doit se nourrir des projets des écoles, et réciproquement, afin de garantir complémentarité et cohérence. Les acteurs peuvent travailler sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes, utiliser les compétences des uns et des autres dans la conduite d'un projet.

La place des parents ne doit pas être oubliée dans cette logique de continuum éducatif :

- les parents doivent pouvoir connaître les structures éducatives fréquentées par leurs enfants qu'elles soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires,
- un dialogue constant doit y être recherché : cela se fera notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information sur les actions qui s'y déroulent ou des espaces de rencontres avec les familles.

Pistes d'actions

À partir du quartier de Planoise, territoire d'expérimentation :

- Définir les attentes de l'Éducation Nationale sur le travail personnel des enfants le soir après l'école.
- Maintenir la qualité de l'offre périscolaire dans les écoles élémentaires mais s'interroger sur la place qui est donnée aux devoirs.
- Instaurer des temps de réflexion et de co-construction avec l'ensemble des acteurs afin de créer une offre globale dans laquelle les enfants pourront évoluer en fonction de leurs besoins.
- Associer les parents à ce changement.

4. Donner une place aux parents dans et autour de l'école

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 a apporté une évolution significative dans la relation entre l'école et les parents. Elle pose la coéducation au cœur de l'action éducative.

Les termes de coéducation et de parentalité sont très souvent utilisés par les différentes institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Éducation Nationale, Ville...) pour autant la reconnaissance officielle de ces notions n'est pas suffisante. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre de façon effective ces nouveaux partenariats en donnant aux parents leur place d'éducateurs au sein des différentes sphères dans lesquelles leurs enfants évoluent.

NOTION DE COÉDUCATION

«La coéducation est un espace intermédiaire à partir duquel l'école et la famille replacent l'enfant au centre du processus d'apprentissage et deviennent des partenaires éducatifs à la fois complémentaires et différents, au sein d'une communauté éducative qui donne sens à leurs pratiques.

La coéducation, ce n'est : ni du co-enseignement ni de la co-gestion de l'espace scolaire ni du contrôle des pratiques familiales».

«Il existe un écart considérable dans la diversité des pratiques éducatives au sein des familles. Si certaines familles mettent en œuvre des pratiques éducatives très variées, d'autres sont moins outillées pour répondre aux multiples défis éducatifs d'aujourd'hui. Or, le développement de l'enfant et sa réussite scolaire sont associés à une grande satisfaction de ses besoins psychosociaux et à l'utilisation d'une grande diversité de pratiques pédagogiques parentales».

(CERIS)

NOTION DE PARENTALITÉ

«Ce terme désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers).»

(Issue des travaux du groupe d'appui de la loi réformant la protection de l'enfance-avril 2011)

«Impliquer les parents comme partenaires, c'est leur permettre de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement scolaire, du déroulement de la scolarité de leur enfant, d'en saisir les enjeux, les étapes, les exigences et les possibilités d'accompagnement.»

(Onisep)

4.1. Accueillir les parents dans l'école

La relation parent-école est différemment vécue en fonction de l'âge de l'enfant. En école maternelle ce lien est réel et permanent, si l'organisation de l'accueil le permet ; il n'en est pas de même en école élémentaire ou lorsque les enfants fréquentent les accueils périscolaires. Les parents ont moins de contact direct avec l'enseignant. La transition se fait par le livret scolaire. Le regard sur les apprentissages de leur enfant passe alors souvent par les devoirs, qu'ils considèrent comme le seul élément leur permettant de suivre le travail scolaire de l'enfant.

Les parents peuvent avoir le sentiment d'être « à côté » de l'école et, pour certains, avoir une relation complexe avec les équipes pédagogiques due à la méconnaissance de l'organisation du système et du sens de l'école. Ils peuvent avoir des attentes éducatives qui ne relèvent pas des compétences de l'Éducation Nationale et confier leur enfant aux enseignants sans investir la sphère éducative à la maison. Certains parents ont la compréhension des codes de l'institution et des attendus, mais ne participent pas pour autant à la vie de l'école.

D'autres parents s'impliquent dans la vie de l'enfant à l'école. Ils veulent être mieux informés de la vie de l'école et pouvoir communiquer facilement avec les enseignants et les équipes périscolaires (ex : mailing de classe...). Certains sont présents et souhaitent rester acteurs de la scolarité de leur enfant. Ils demandent à être associés à la vie de l'école, à contribuer au bien-être des enfants en partageant des temps avec les équipes pédagogiques et les enfants.

Cette implication passe par une meilleure connaissance de l'école, de l'action des enseignants, du rythme de la journée de l'enfant... et parfois même du contenu des apprentissages.

La volonté des parents d'être associés à l'école se traduit par différentes attentes :

- être reconnu comme véritable éducateur de leur enfant,
- participer à la construction du projet d'école,
- être un soutien aux équipes pédagogiques lorsque cela est nécessaire,
- participer à des actions dans l'école.



Pistes d'actions

- Mettre en place des temps d'échanges type « café des parents », dans l'école, en présence du directeur d'école, des enseignants ou des animateurs périscolaires.
- Organiser des journées « portes ouvertes » sur l'ensemble des temps scolaires (observation d'une journée de classe).

4.2. Affirmer le rôle du parent élu

Le statut de parent d'élève est reconnu depuis de nombreuses années.

Les parents élus facilitent les relations entre les autres parents d'élèves et les personnels (enseignants, ATSEM, animateurs). Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou plusieurs parents concernés.

Les parents élus aident les autres parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie de l'établissement scolaire. Ils proposent aux équipes pédagogiques d'organiser des manifestations au sein de l'école pour favoriser des temps conviviaux qui participent au bien-être de tous dans l'école.

Les missions du parent délégué ne sont pas toutes connues par le parent qui vient d'être élu. Il n'est pas toujours aisé de s'affirmer dans un conseil d'école et d'être un relais pour les autres parents.



Pistes d'actions

- Organiser un temps de rencontre et d'échanges entre les nouveaux parents élus et les fédérations de parents d'élèves, d'anciens parents élus.
- Créer un outil numérique collaboratif qui permettrait aux parents de toutes les écoles d'échanger des outils, de se soutenir.

5. Rendre le périscolaire accessible au plus grand nombre

5.1. Des accueils périscolaires de qualité

La Ville de Besançon organise désormais des accueils périscolaires matin, midi et après-midi dans toutes les écoles de la ville ; les contenus proposés aux enfants sont de qualité (voir en annexe 1 le bilan de l'évolution des accueils périscolaires sur la période 2015-2018).

L'apport des temps périscolaires participe au développement de l'enfant, et les complémentarités tissées avec le temps de l'école et celui des familles contribuent à son épanouissement.

La Ville de Besançon s'engage à maintenir et poursuivre le service rendu au sein des accueils de loisirs périscolaires, notamment ceux du midi et de l'après-midi avec le soutien de ses partenaires.

Les propositions des accueils périscolaires continueront à répondre aux enjeux éducatifs qui fondent le Projet Éducatif Territorial, notamment :

- la réussite scolaire et éducative,
- l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement, l'affirmation des valeurs de laïcité, la promotion de l'ouverture culturelle, sportive et territoriale,

- l'attention portée aux plus fragiles dans une logique d'école inclusive,
- l'affirmation de la place et du rôle des familles.

La garantie de la qualité des accueils périscolaires passe par la qualification des personnels. Ainsi, la stratégie de recrutement mise en œuvre depuis 2015 a favorisé la stabilité des équipes. On constate aujourd'hui qu'environ 80% des animateurs souhaitent reconduire leur contrat. Des difficultés de recrutement persistent néanmoins, le bassin d'emploi bisontin ne suffisant pas à répondre aux besoins en personnel qualifié pour l'ensemble des structures.

C'est pourquoi la Ville de Besançon a souhaité diversifier les profils de recrutement et donner à chaque animateur la possibilité de s'investir dans une démarche de formation (voir annexe 1 – Bilan du périscolaire).

Par ailleurs, pour mieux répondre aux obligations réglementaires, la régularité des recrutements a été améliorée et un nouveau système de gestion des absences et remplacement est en cours d'expérimentation. Cette dynamique sera poursuivie par l'exploration de nouvelles pistes de gestion des ressources humaines, notamment une recherche de mutualisations d'emplois, une meilleure harmonisation des temps de travail, une pluriannualité de certains contrats...

Cet engagement donne lieu à l'établissement d'une convention qui figure en annexe 5.

5.2. Des accueils périscolaires plus accessibles

Si la ville a développé la qualité de ses accueils, elle en a également élargi les capacités : plus de 350 places ont été créées pour le temps du midi et plus de 500 sur le temps de l'après-midi. Cependant, le nombre de refus d'inscriptions, faute de place, reste pourtant conséquent : la file d'attente pour l'accueil du midi avec restauration avoisine en 2019-2020 les 450 à 500 demandes ; celle des accueils de l'après-midi compte de 250 à 300 demandes.

Cette situation génère une insatisfaction des familles qui se voient contraintes de trouver une autre solution de garde ou qui se privent d'une formation ou d'une reprise d'emploi.

La situation varie selon les sites. En moyenne et sur l'ensemble de la ville, la moitié des élèves sont accueillis aux accueils du midi, ce qui représente 90% de la demande actuellement exprimée. Dans quelques écoles aucune file d'attente n'est à déplorer. Les taux d'accueil sont cependant extrêmement variables : moins de 25% des effectifs dans certaines écoles, plus de 80% dans d'autres. La saturation de certains sites peut avoir un impact négatif sur la scolarité des élèves qui arrivent en cours d'année à Besançon ou sont accueillis dans des dispositifs spécifiques.

Pistes d'actions

- Faire évoluer la fréquentation du service périscolaire du midi avec restauration en tenant compte des résultats de l'étude sur les modalités d'élargissement de la capacité d'accueil de la restauration scolaire (+500 à +4 000 places).
- Ouvrir des places dans les sites ayant une faible capacité d'accueil au regard du nombre d'élèves (Planoise, Clairs-Soleils...).
- Réserver des places pour les enfants accueillis en unités spécialisées (UPE2A, ULIS).

6. Adapter l'accueil des enfants en fonction de leurs besoins

6.1. Les enfants « hors cadre »

Certains enfants mettent en difficulté les adultes qui les encadrent en temps scolaire, périscolaire, extrascolaire ou familial : nous les avons dénommés ici enfants « hors cadre ».

Leur attitude pose question à l'école. Ces élèves ne rentrent pas facilement dans les apprentissages, mettent à l'épreuve au quotidien le fonctionnement de la classe, la patience de leurs enseignants et la cohérence de l'équipe. Ils ont beaucoup de mal à rester centrés sur une tâche et ne tiennent pas en place ; des manifestations plus importantes peuvent avoir lieu : crises, colères, bagarres, insultes. A contrario, on peut aussi observer des comportements très introvertis : peu de communication, fermeture sur soi-même.

La plupart du temps, ces enfants développent le même comportement lorsqu'ils sont accueillis dans un service périscolaire ou extrascolaire, leur attitude est une réaction au collectif dans lequel ils ne trouvent pas ou plus leur place. Les parents sont parfois aussi démunis face à l'opposition, la provocation, l'agressivité de leur enfant. Ils sont souvent à la recherche d'une aide.

La difficulté de ces enfants peut pourtant avoir des origines différentes :

- certains enfants peuvent avoir un comportement hautement perturbateur lié à un manque de repères éducatifs, à un cadre éducatif ou familial peu structurant,
- d'autres enfants souffrent de troubles neuro-développementaux qui freinent leurs apprentissages et/ou rendent difficiles les relations avec les autres. Les troubles neuro-développementaux regroupent les troubles du développement de la communication et des interactions sociales (autisme), du développement intellectuel (déficience intellectuelle ou retard mental), du développement de l'attention (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité ou impulsivité) et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif...) mais aussi les troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies) et les troubles spécifiques des apprentissages scolaires (par exemple la dyslexie-dysorthographe).

Les besoins de ces enfants sont différents. L'enjeu est de permettre à chaque enfant de bénéficier du soutien dont il a besoin et d'éviter qu'il fasse l'objet d'une déscolarisation partielle ou d'une exclusion des accueils de loisirs.

Pour certains enfants, le Programme de Réussite Éducative (PRE) sera un outil adapté. Il permet en effet de conjuguer l'approche individuelle et collective en proposant, d'une part un suivi personnalisé pour l'enfant dans sa famille et d'autre part de travailler le comportement de l'enfant en accueil semi-collectif. Ses actions sont complémentaires aux prises en charge existant dans le droit commun ; l'enjeu est de coordonner l'ensemble des interventions des différents professionnels.

Dans le cas des enfants dont le trouble a été identifié par des professionnels, les parents peinent souvent à ce que les nécessaires adaptations soient mises en place, faute de formation suffisante de la communauté éducative. Ces enfants demandent pourtant un accompagnement spécifique et une adaptation des professionnels gravitant autour d'eux. À la difficulté de la gestion des comportements au quotidien s'ajoute la différence

d'avancement dans la prise en charge de ces enfants : certains sont en attente de place en institutions spécialisées ; pour d'autres, le chemin de l'identification n'a pas encore débuté faute de prise de conscience collective.



Pistes d'actions

- Renforcer l'action du PRE et légitimer les instances partenariales permettant d'échanger sur la situation des enfants en grandes difficultés.
- Accompagner les professionnels pour que le repérage des enfants présentant des troubles neuro-développementaux soit le plus précoce possible et la prise en charge adaptée.
- Identifier des espaces « tampon » et définir les modalités d'intervention des professionnels.

6.2. Les enfants en situation de handicap et l'école inclusive

Depuis la loi du 11 février 2005, confirmée par la circulaire du 3 juin 2019 et la loi pour l'école de la confiance, tout enfant présentant un handicap ou une maladie peut être inscrit, dès la maternelle, dans l'école la plus proche de son domicile.

Scolarisé individuellement, il sera intégré dans une classe ordinaire qui l'accueillera dans les mêmes conditions que les autres élèves et il pourra bénéficier, dans le cadre d'un projet personnalisé, d'un accompagnement à la scolarisation.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), instance décisionnelle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), prend les décisions relatives aux prestations et à l'orientation des élèves handicapés sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire.

L'analyse des besoins et l'évaluation des compétences de l'élève en situation de handicap sont déterminantes pour amorcer une scolarité dans les meilleures conditions. L'école, la famille, l'enseignant référent et l'équipe périscolaire doivent agir en partenariat.

Un élève en situation de handicap doit être scolarisé en priorité en milieu ordinaire, dans la logique d'une école inclusive :

- **Individuellement dans une école**, un collège ou un lycée, sans ou avec l'aide d'un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH),
- **Dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** située dans une école, un collège ou un lycée. Les élèves sont inscrits dans une classe de référence (en fonction de leur âge) dans laquelle ils suivent certains apprentissages. De plus, ils bénéficient de temps de regroupement (10 à 12 élèves maximum) où intervient un enseignant spécialisé en collaboration avec un AESH en dispositif collectif (AESH-co).

Aujourd'hui, 11 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permettent d'accueillir les enfants dans les écoles bisontines du premier degré selon leurs besoins.

La scolarisation d'un élève en situation de handicap nécessite une réflexion partagée en équipe pour préparer son accueil au sein de l'école. L'ensemble de la communauté éducative est concerné, et les enseignants, les animateurs périscolaires, les ATSEM, les AESH... doivent partager, avec les parents et les enfants, des informations permettant l'inclusion de l'enfant en milieu ordinaire.

Il y a également un enjeu à rassurer des parents qui peuvent être réticents à confier leur enfant à un accueil collectif, mais aussi de faire reculer les appréhensions des professionnels qui vont les accueillir et de lever les obstacles matériels rencontrés par ces derniers (temps de travail spécifique, équipes renforcées pour individualiser l'accueil, équipement et locaux adaptés...) pour au final créer autour de l'enfant un univers rassurant.



Pistes d'actions

- Construire des échanges entre les professionnels d'une école.
- Sensibiliser les personnels d'accueil des institutions pour faciliter les démarches.
- Centraliser les informations disponibles, les rendre accessibles aux parents.

6.3. Les enfants pris en charge dans un établissement spécialisé

Certains enfants sont scolarisés dans un établissement spécialisé, ce qui leur permet de disposer d'un appui de professionnels du médico-social en plus de ceux d'un enseignant.

Trois modalités sont possibles :

- Dans une unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social : des salles de classes sont situées dans l'établissement médico-social. La durée d'enseignement varie au regard des capacités de scolarisation de l'élève,
- Dans une unité d'enseignement externalisée : la salle de classe est située dans une école ou un établissement scolaire. Les élèves bénéficient de l'appui de professionnels du médico-social sur leur lieu de scolarisation,
- En scolarisation partagée : les élèves rattachés à un établissement médico-social bénéficient d'un temps de scolarisation dans l'établissement médico-social et d'un temps en école ou établissement scolaire ordinaire (en ULIS par exemple).

Aujourd'hui, il existe :

- 4 classes externalisées (CLEX) et 2 Unités d'enseignement pour enfants souffrant de troubles du développement (UTED) au sein des écoles publiques bisontines du premier degré, la dernière en date mise en place à la rentrée de septembre 2019,
- Des parcours école/collège/lycée sont en cours de constitution dans le cadre des dispositions pour l'école inclusive de la loi pour l'école de la confiance.



Pistes d'actions

- Adapter le nombre de places en classes externalisées en réponse aux besoins repérés par les établissements spécialisés et l'agence régionale de santé.
- Favoriser les passerelles entre classes ordinaires et classes spécialisées, la souplesse d'accueil entre l'école ou l'établissement spécialisé selon l'évolution des enfants.
- Poursuivre la réflexion quant à d'autres modes d'accueil.

7. Mobiliser familles, acteurs et professionnels

« Il existe trois grands acteurs éducatifs complémentaires et nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent : la famille, l'école et les tiers-lieux. Les tiers-lieux sont des lieux de socialisation secondaires (associations culturelles et sportives, groupes spontanés...). Il est nécessaire pour l'enfant que ces trois acteurs aient une action spécifique mais également des convergences. »

(Philippe Meirieu, professeur des universités en sciences de l'éducation)

Le territoire bisontin accueille de nombreuses associations œuvrant dans le champ de l'enfance : sportives, culturelles ou socio-éducatives, elles concourent toutes au développement de l'enfant.

Plusieurs dispositifs jalonnent également les temps de l'enfant (CLAS, PRE, accompagnement éducatif, accueils de loisirs, périscolaire...). Les différents projets sont construits à partir de valeurs partagées mais sans harmonisation au sein d'un même quartier.

Cette superposition d'actions nuit à la connaissance par les usagers des particularités de chaque projet ; les enfants peuvent ainsi fréquenter une structure sans pour autant qu'elle soit la mieux adaptée à leurs besoins.

7.1. Créer des temps d'échanges, de rencontres

Au-delà de la communication sur les actions réalisées, les parents et les professionnels souhaitent pouvoir se rencontrer, échanger sur leurs pratiques, partager les expériences.



Pistes d'actions

- Créer des espaces de coordination dans chaque école pour favoriser les échanges entre les différents professionnels (enseignants, animateurs, ATSEM...).
- Développer, diversifier les lieux d'échanges entre professionnels et entre les professionnels et les parents.
- Accueillir les parents dans l'école : présenter les actions menées dans l'école, les associer au déroulement des activités.
- Dégager du temps pour les professionnels dédié à ces temps d'échanges.

7.2. Proposer des formations communes

Chaque institution développe ses propres formations ; de nombreux acteurs initient des formations «sur mesure», rarement ouvertes à d'autres corps de métier.

Partager les mêmes valeurs, construire en collaboration les projets partagés par plusieurs acteurs, aménager le temps et les espaces, accueillir les parents, être formé à la communication non violente... sont autant de sujets que les professionnels souhaitent aborder de façon pluridisciplinaire.



Pistes d'actions

- Interroger les formations initiales pour qu'elles prennent en compte de nouvelles thématiques : le travail avec les parents, le partenariat, la place de l'enfant.
- Mutualiser les formations existantes : les recenser puis les proposer à des professionnels d'horizons différents sur des thématiques déjà ciblées : le handicap, la violence, les addictions, la discrimination, la radicalisation...

7.3. Un préalable : coordination et pilotage

La coordination du Projet Éducatif Territorial est déterminante pour mettre en œuvre les pistes d'action évoquées ci-dessus.

L'organisation de la gouvernance du projet se déclinera de la façon suivante :

UN COMITÉ DE PILOTAGE À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La gouvernance du projet éducatif s'appuiera sur un comité de pilotage présidé par le Maire ou son représentant. Il examinera les bilans et l'évaluation, priorisera les actions. Il sera composé des services de l'État, de l'Éducation Nationale, de la CAF, du Département, des représentants du tissu associatif local, des représentants des directeurs d'école et des représentants de parents.

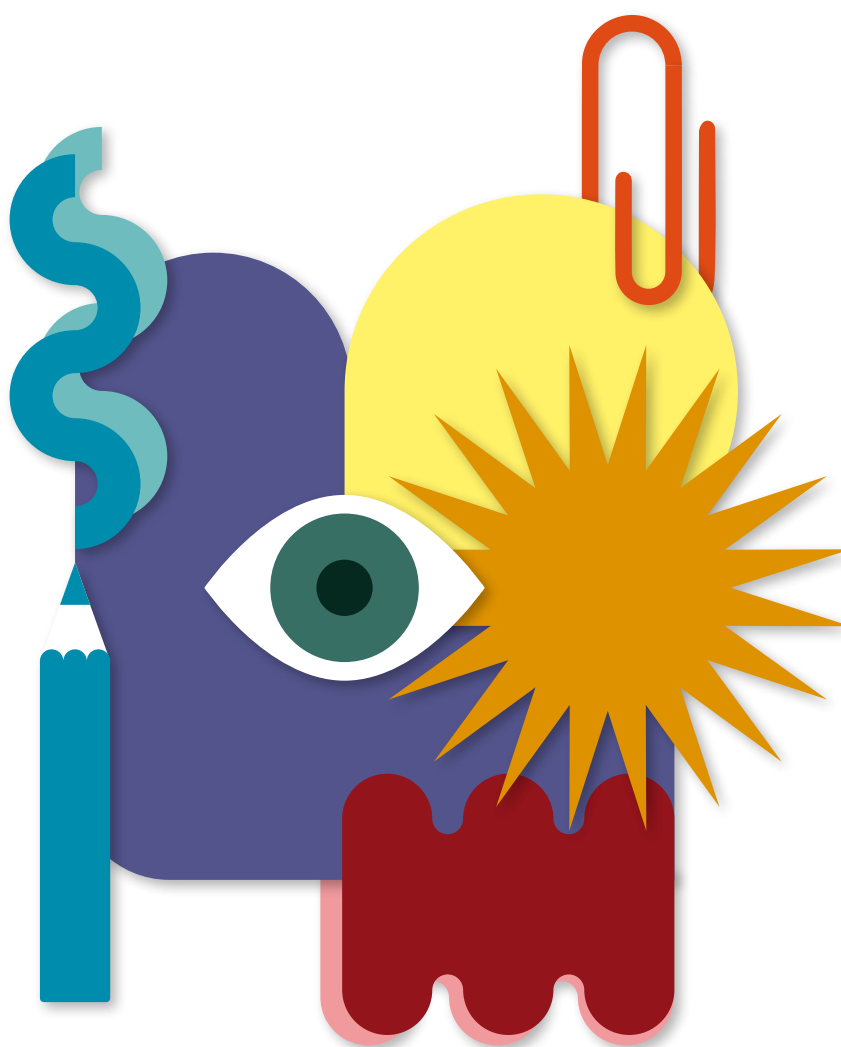
DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Si besoin, les groupes de travail initiés dans la construction du Projet Éducatif Territorial de Besançon poursuivront leurs réflexions jusqu'au lancement des actions identifiées pour chaque axe structurant ce projet.

DES INSTANCES TERRITORIALES DANS LES QUARTIERS DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Des instances territoriales seront définies. Elles seront variables d'un territoire à l'autre en s'appuyant sur les structures et dispositifs existants afin d'éviter l'effet « mille feuilles ».

Le quartier de Planoise sera le lieu d'expérimentations de cette gouvernance mutualisée visant à mettre en cohérence les instances existantes et rendre lisibles les projets portés par les différents dispositifs : contrat de ville, cité éducative et projet éducatif.





ANNEXES

ANNEXE 1 Bilan du périscolaire 2015-2018

Septembre 2014, à la suite du décret du 24 janvier 2013, la Ville de Besançon a adopté la semaine de 4 jours et demi de classe et a mis en application la réforme des rythmes scolaires.

Elle a choisi de ne pas s'orienter vers la mise en place de TAP à destination de tous les enfants mais de développer son offre périscolaire en accueils collectifs de mineurs, organisés autour de projets pédagogiques, avec la volonté de professionnaliser son personnel d'encadrement.

À la rentrée 2015, la Ville de Besançon, l'Éducation Nationale, la CAF, le Préfet, signent le Projet Éducatif de Territoire de Besançon.

Trois finalités éducatives ont été retenues pour accompagner les enfants dans leur développement, pour les aider à grandir :

- l'aide à la construction de la personnalité et à l'acquisition de l'autonomie : il s'agit de favoriser des actions développant le sens critique de l'enfant, son libre arbitre et son imaginaire, pour construire sa personnalité,
- le respect de soi et des autres : les enfants seront amenés à prendre conscience de leurs droits, de leur droit à être pris en considération, à être entendu, protégé mais également à respecter ses obligations, notamment le respect des autres et des règles de vie en collectivité,
- la socialisation et la citoyenneté : l'apprentissage du vivre ensemble, le développement de valeurs telles que la solidarité et l'esprit de groupe seront travaillées, dans un esprit de bienveillance.

La Ville et ses partenaires s'engagent à travailler ensemble pour orienter leurs actions en réponse à ces finalités et en fonction des besoins identifiés.

Septembre 2016, les accueils périscolaires (temps d'accueil du midi et de l'après-midi) sont déclarés comme Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

À la rentrée 2018, la Ville adopte le retour à 4 jours d'école, après consultation de la population.

Le Périscolaire à Besançon

Ce sont 68 écoles dont 25 élémentaires, 33 maternelles et 7 écoles primaires qui sont concernées par le Projet Éducatif de Territoire de Besançon.

Ces 68 écoles sont organisées en 20 multisites (21 à partir de la rentrée 2018) de 2, 3 ou 4 écoles. Chaque multisite est dirigé par un Directeur d'Accueil de Loisirs Multisite (DALM).

DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES EN 3 TEMPS

Les accueils périscolaires à Besançon s'échelonnent de 7h30 le matin jusqu'à 18h et se déclinent en trois temps :

• Accueil du matin (non déclaré DDCSPP) :

Un temps calme pour permettre aux enfants de démarrer sereinement leur journée. Ils sont accueillis dans une salle et des jeux leur sont mis à disposition. Ils peuvent arriver jusqu'à 7h50 en élémentaire et dans les maternelles sur site et jusqu'à 8h dans les maternelles éloignées. Les enfants sont remis aux enseignants 10 minutes avant l'horaire de début de classe.

Type d'activité : jeux calmes, individuels, lecture...

• Pause méridienne (déclaré DDCSPP) :

Offrir aux enfants un repas de qualité dans des conditions d'accueil et de sécurité optimales.

En maternelle le repas dure en moyenne 50 minutes.

Les enfants de petite section sont couchés vers 13h15 par les ATSEM.

Type d'activité : jeux collectifs, jeux calmes, activités manuelles, lecture (interventions de l'association « Lire et faire lire » dans certaines écoles)...

Pour les écoles élémentaires à un seul service, l'organisation est similaire à celle de maternelle. Le temps après le repas est structuré autour d'activités.

Pour les écoles à double service, les groupes sont constitués par âge : ce sont les enfants les plus âgés qui mangent au second service. Les 2 groupes alternent entre repas et activités.

Le repas dure en moyenne 45 minutes.

Type d'activité : jeux collectifs, activités sportives, manuelles, projets à long terme (journal périscolaire, atelier théâtre, atelier d'écriture, olympiades)...

Des activités « occupationnelles » : elles se déroulent sur des temps courts et peuvent se mettre en place rapidement.

Des activités « structurées » : elles découlent des projets pédagogiques, sont en lien avec les axes du PEdT. Elles s'organisent sur une durée de 7 semaines (entre 2 vacances scolaires) et impliquent une progression dans l'accompagnement de l'enfant.

Un temps d'aide aux leçons : encadré par les animateurs périscolaires.

Depuis 2016 les accueils du midi et de l'après-midi sont déclarés à la DDCSPP et bénéficient du taux d'encadrement assoupli : 1 animateur / 14 enfants de moins de 6 ans ; 1 animateur / 18 enfants plus de 6 ans.

• **Accueil de l'après-midi (déclaré DDCSPP) :**

Les enfants sont accueillis dès la sortie de classes et jusqu'à 18h pour des temps consacrés au bien-être et aux loisirs de l'enfant en toute sécurité : récréation, goûter, activités diverses, projets thématiques, leçons.

Type d'activité : jeux collectifs, activités sportives, manuelles, projets thématiques (journal périscolaire, atelier théâtre, atelier d'écriture, olympiades)...

DES TRANSITIONS PERMETTANT AUX ENFANTS DE PASSER D'UN TEMPS À L'AUTRE EN TOUTE SÉCURITÉ

Les temps de transition correspondent au passage de responsabilité entre les différentes parties prenantes autour de l'enfant.

Un enfant vit chaque jour entre quatre et six temps de transition.



Famille / Périscolaire :

Le matin, le parent remet l'enfant directement à l'animateur.*

Le soir (départ de l'enfant), l'animateur référent se place au point de sortie pour accompagner le départ de l'enfant et faire le lien avec les parents présents.*

* Excepté pour les enfants d'élémentaire autorisés à se déplacer seuls.

École / Périscolaire :

Deux organisations possibles :

En maternelle et dans certaines élémentaires : dans la mesure où le nombre d'animateurs correspond au nombre de classes, ceux-ci vont chercher leur groupe d'enfants directement dans les classes. La sécurité des enfants est optimale, l'échange avec l'enseignant est facilité.

Dans les autres élémentaires : l'enseignant amène le groupe d'enfants périscolaire de sa classe à un point de ralliement convenu entre l'école et le périscolaire. Le temps d'échange avec l'enseignant est moins propice.

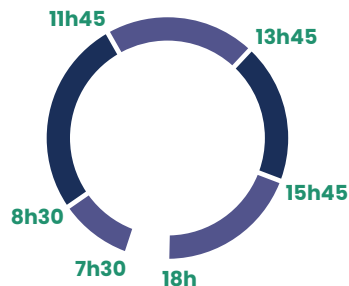
Chaque temps de transition doit permettre, d'abord la sécurité de l'enfant, ensuite un temps privilégié d'échange entre les différents intervenants autour de l'enfant.

HORAIRES DES ACCUEILS

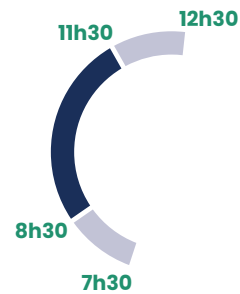
Réforme des rythmes scolaires à Besançon (2014-2015 / 2017-2018)

Un projet éducatif pour la cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Une organisation avec des référents, interlocuteurs privilégiés des parents et des enseignants.

LUNDI • MARDI • JEUDI • VENDREDI



MERCREDI



<p>ACCUEIL DU MATIN 7h30 > 8h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facultatif • Gratuit • Sur inscription • Arrivées échelonnées sous conditions • Accueil dans une salle adaptée • Prise en charge par des surveillants-animateurs • Activités calmes 	<p>ACCUEIL DU MIDI 11h45 > 13h45</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facultatif • Un déjeuner équilibré • Temps récréatifs et/ou temps calmes • Prise en charge par des surveillants-animateurs • Sieste pour les plus petits après le repas sous la surveillance des ATSEM • Payant selon quotient familial 	<p>ACCUEIL DU SOIR 15h45 > 18h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facultatif • Gratuit • Sur inscription • Prise en charge par des surveillants-animateurs • Apprentissage des leçons, ateliers éducatifs ou jeu libre • Possibilité d'intervention d'associations • Départs échelonnés sous conditions 	<p>CLASSE 8h30 > 11h45 et 13h45 > 15h45</p> <p>MERCREDI 8h30 > 11h30</p> <p>Relève de l'Éducation Nationale</p>	<p>ACCUEIL DU MERCREDI MATIN ET MIDI 7h30 > 8h30 et 11h30 > 12h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facultatif • Gratuit • Sur inscription • Prise en charge par des surveillants-animateurs • Arrivées et départs échelonnés sous conditions
---	---	--	--	--

LES PERSONNELS D'ENCADREMENT

4 coordonnateurs périscolaires (postes permanents cadre B) : ils ont en charge un secteur représentant environ un quart des écoles de la ville (entre 15 et 20 écoles en moyenne).

Le coordonnateur met en œuvre le PEDt sur son secteur et coordonne le travail des différents intervenants. Il encadre les DALM de son secteur, veille à l'application des règles de sécurité et impulse des projets. Il est l'interlocuteur des différents usagers et partenaires.

21 Directeurs d'Accueils de Loisirs Multisites (DALM) (postes permanents cadre B) : ils dirigent un multisite regroupant 3 ou 4 écoles en moyenne.

Le DALM participe à la mise en œuvre du PEDt et rédige, avec ses équipes, le Projet Pédagogique de son multisite. Il encadre et supervise le travail des animateurs. Il est le principal interlocuteur des directeurs d'écoles de son secteur et fait le lien avec les enseignants, les partenaires et la direction de l'Éducation de la ville.

Jusqu'en 2014 l'équipe de coordination comportait 3 membres. En 2015 un 4^e poste a été créé pour la réforme des rythmes scolaires.

20 postes de « Référents périscolaires » à temps partiel (66%) ont été créés à la rentrée 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Leur passage à temps plein s'est fait à la rentrée 2016 où ils sont devenus Directeurs d'Accueils de Loisirs Multisites (DALM) avec la déclaration DDCSP.

Un 21^e poste a été créé à la rentrée 2018.

66 animateurs-référents (postes permanents cadre C) : 1 animateur-référent par équipe d'animation.

L'animateur-référent remplit quelques tâches administratives et fait le lien entre l'équipe d'animation et le DALM en dehors de la présence de celui-ci. Il est également un animateur à part entière et entre dans les taux d'encadrement.

Dans le cadre de la déclaration DDCSPP, le poste d'animateur-référent a été créé à la rentrée de 2016 en CDD puis intégré à la Fonction Publique en 2017.

308 animateurs périscolaires (décembre 2018) : ils accueillent les enfants sur les différents temps périscolaires, appliquent les règles d'organisation, de sécurité et veillent au bien-être des enfants. Ils proposent des activités en rapport avec les objectifs définis dans le Projet Pédagogique.

97 étudiants STAPS : depuis la rentrée scolaire 2016, une convention signée avec l'UFR STAPS permet de proposer à des stagiaires en licence 2 d'effectuer leur stage au sein du périscolaire de la ville.

En 2018-2019, 97 stagiaires sont intervenus deux soirs par semaine dans une cinquantaine d'écoles, avec des spécialisations comme : athlétisme, badminton, basket, cyclisme, escalade, fitness, foot, gymnastique, handball, natation, rugby, ski de fond, tennis et volley.

ANALYSE DES PROFILS D'ANIMATEURS

Avant 2015 le poste de « surveillant périscolaire » était tenu essentiellement par des étudiants.

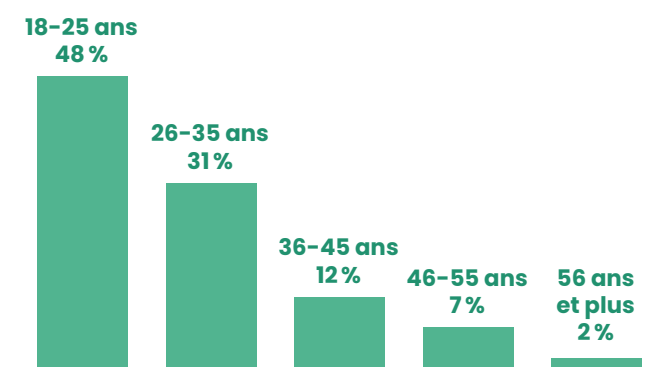
L'évolution du poste vers celui « d'animateur périscolaire », par la mise en place de la réforme des rythmes puis la déclaration à la DDCSPP, a modifié ce profil.

Une enquête réalisée en avril 2018 par le service périscolaire et le service ressources de la direction de l'Éducation auprès des animateurs périscolaires permet de faire ressortir les éléments suivants :

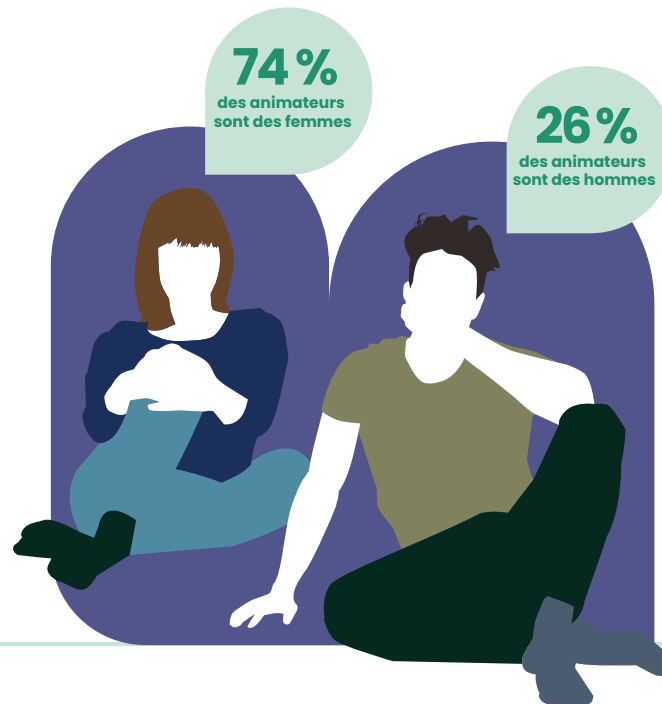
Depuis 2015, les équipes se composent de profils plus variés. La part des étudiants a ainsi diminué au profit d'agents qui complètent leur temps de travail par d'autres postes en lien avec les enfants (AESH, animateur en accueil de loisirs pendant les vacances...) ou par d'autres emplois dans un autre secteur d'activité. D'autres enfin ne complètent pas. Néanmoins, les étudiants restent une part importante des équipes. Leur proportion est plus importante sur le temps du midi que sur le temps du soir (compatibilité des horaires).

L'âge des animateurs se situe majoritairement entre 18 et 35 ans. La proportion d'étudiants se situant à 75% parmi les 18-25 ans.

Âge des animateurs en %



Genre des animateurs en %



Une importante féminisation du poste. Toujours selon l'enquête d'avril 2018 on a pu remarquer une féminisation à 74% du poste d'animateur périscolaire. Cette tendance s'équilibre chez les animateurs étudiants à 43% d'hommes et 57% de femmes. Par contre elle s'accroît dans la population non étudiante où l'on atteint 80% de femmes.

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT POUR LES POSTES D'ANIMATEURS

Deux pics dans les difficultés de recrutement des animateurs périscolaires ont été rencontrés :

Rentrée 2014 : la mise en place de la semaine de 4,5 jours a eu pour effet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis. La prévision des effectifs d'enfants a été difficile à réaliser du fait du mode d'inscription : un enfant inscrit n'étant pas forcément un enfant présent. Un recrutement complémentaire a donc été réalisé à la rentrée.

Rentrée 2018 : le retour à la semaine de 4 jours a induit une perte de temps de travail pour les animateurs. Cette situation a engendré un départ d'animateurs présents dans les effectifs les années précédentes et a accéléré le phénomène de turn over qui avait été diminué ces dernières années.

Les exigences de recrutement, la mise en place de formations ont permis d'améliorer la qualité et la compétence des encadrants. Ceci a permis une meilleure crédibilité du travail périscolaire auprès des familles et des partenaires.

Cependant, nous constatons d'année en année un « turn over » important de nos animateurs. Le poste d'animateur périscolaire est pour beaucoup d'entre eux un relai vers un emploi moins précaire. Ceci nous contraint à renouveler chaque année les efforts de recrutement et de formation.

Quelques causes repérées :

- La modification des horaires d'accueils avec le passage à 4,5 jours d'école a exclu de nombreux étudiants, surtout sur les temps du soir (plage d'accueil : 15h45-18h).
- Les besoins de personnels (environ 400 animateurs) plus importants interrogent sur la capacité du Bassin d'emploi de Besançon à pourvoir ces postes.
- Les caractéristiques du poste ne permettent pas de fidéliser suffisamment d'animateurs professionnels.
- L'élévation des critères de recrutement a écarté des candidats qui auparavant étaient retenus.
- Le retour à la semaine de 4 jours accentue encore la précarité du poste.

FORMATIONS

Pour répondre aux exigences de la DDCSPP en terme de taux de qualification des équipes et dans son souci de qualité de l'offre d'animation, la Ville de Besançon s'attache à former ses animateurs, tant au plan de l'animation que sur des compétences diverses (liées souvent aux projets transversaux).

BAFA (Formateurs : Francas, CEMEA, IFAC) :

De 2016 à 2018, 16 formations BAFA 1 et 15 formations BAFA 2 ont permis de former 203 animateurs en BAFA 1 et 114 animateurs en BAFA 2.

On peut noter 2 choses :

- la demande en formation augmente chaque année (42 demandes de stage 1 en 2016, 73 en 2017, 88 en 2018),
- une part des animateurs engagés dans la formation ne termine pas sa formation : difficulté liée au stage pratique (mobilisation individuelle, difficulté à trouver un terrain de stage, difficulté à dégager du temps) ou démission avant la fin du parcours. Ainsi, sur 262 agents inscrits au plan de formation entre 2017 et 2019, 22% ont démissionné alors qu'ils étaient en cours de formation, 16% après la fin de leur formation ; 62% étant encore dans les effectifs.

BAFD—BPJEPS :

Tous les DALM sont titulaires a minima du BAFA. La majorité est désormais titulaire du BPJEPS Loisirs tout public ou équivalent. Quelques agents sont encore en cours de validation des acquis de l'expérience.

DDCSPP :

Chaque animateur peut avoir accès à l'offre de formation de la DDCSPP sous réserve des nécessités de service.

Formations ponctuelles et thématiques autour des projets transversaux (focus sur l'année 2018) :

- Besoins en alimentation : 10 animateurs - 3h30
2 demi-journées destinées aux animateurs périscolaires autour de l'alimentation et des besoins de l'enfant, de l'animation nutritionnelle.

- Compost : 6h de formation (une session de 2h et une de 4h) dispensées au cours de l'année, 22 animateurs

Cette formation a un double objectif : comprendre et permettre de transmettre des connaissances sur le cycle des bio-déchets mais également fournir des outils aux animateurs pour faciliter la mise en place du compost à la restauration scolaire.

- Jardin : 4h de formation (10 animateurs)

Cette formation a pour objectif de permettre aux animateurs de comprendre les enjeux de l'animation d'un jardin et de leur fournir des outils afin d'assurer l'animation du jardin tout au long de l'année. Elle est également un lieu de découverte de ressources et de contacts.

- Pollinisateurs : 2h de formation (4 animateur et 1 DALM)

Cette formation ponctuelle, en lien avec les assises des pollinisateurs à Besançon, avait pour objectif de transmettre des connaissances sur les pollinisateurs aux animateurs afin qu'ils puissent sensibiliser les enfants à cette thématique notamment à travers des jeux et des petites constructions.

- Énergie : 4h de formation (14 animateurs)

Cette formation entre dans le cadre d'un projet visant à développer des animations incitant les enfants à comprendre et à réduire leur impact sur l'environnement. Ce premier volet avait pour objectif de transmettre des connaissances sur la thématique de l'énergie ainsi que des outils ludiques pour l'aborder avec les enfants.

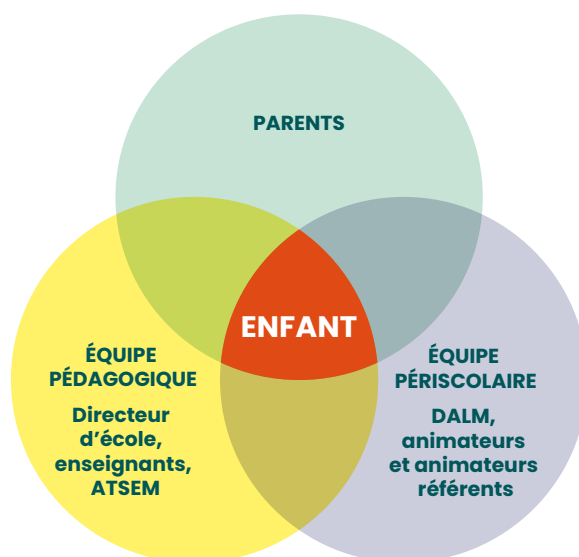
- Citoyenneté : 8 animateurs ont été reçus durant 3 heures pour une présentation d'une mallette pédagogique construite par l'association RECIDEV, soit un total de 24 heures.

La mallette RECIDEV « Nous, citoyens et citoyennes du monde » comporte 10 fiches pédagogiques et leur matériel sur des thématiques comme identité multiculturelle, faim dans le monde, dérèglement climatique...

- Prévention de la violence : 18 animateurs ont été reçus durant 9 heures pour une formation sur la gestion des émotions et sur la mise en place d'activités, soit un total de 162 heures. Cette formation est dispensée par l'association Léo Lagrange.



La coordination entre les acteurs scolaires et périscolaires



Équipe périscolaire :

Le temps de travail des animateurs périscolaires comporte, outre les temps de présence enfants, un volume d'heures affecté à la préparation des activités et aux temps de réunions d'équipes : une heure pour les animateurs du soir, 30 minutes pour ceux du midi par semaine (1h30 pour les animateurs des 2 temps).

Ces temps permettent de mettre en place des réunions de travail régulières dans toutes les écoles : présentation du PEdT et élaboration du Projet Pédagogique du multisite (en début d'année), fonctionnement de l'équipe, préparation des plannings d'activités, échanges sur des cas particuliers d'enfants, difficultés, comportements...

Réunions périscolaire / enseignants :

Présentation de l'équipe périscolaire : dans la plupart des écoles l'équipe d'animation est présentée au début de l'année scolaire au directeur et à l'équipe enseignante.

Conseils d'école : le périscolaire est invité et représenté dans la plupart des conseils d'école, soit par le DALM, soit par le coordonnateur si des questions particulières nécessitent sa présence.

Réunions PAI : les DALM sont invités à chaque réunion d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) concernant un enfant du périscolaire. Ces réunions permettent un échange et une attention commune autour des problèmes de santé d'un enfant.

Réunions pédagogiques : dans quelques écoles il arrive que le DALM soit invité à participer à des réunions pédagogiques, notamment pour la mise en place de projets communs.

Parents :

La plupart des multisites organisent des réunions de présentation du périscolaire en début d'année, parfois conjointement avec l'équipe pédagogique.

La communication avec les parents s'organise majoritairement autour de courriers, appels téléphoniques ou affichage pour ce qui est de la transmission d'informations.

Des entretiens individuels pour comportement ou difficulté d'enfants se font parfois en collaboration avec l'équipe enseignante.

Ponctuellement, sur des projets particuliers, certains DALM ont organisé dans leur multisite des réunions de parents du périscolaire.

Les temps d'échanges formels entre directeurs d'école et équipes périscolaires (DALM, coordonnateurs) concernent particulièrement l'enfant : santé, comportement, problèmes familiaux... Les échanges sur les contenus pédagogiques sont plus ponctuels et s'organisent autour de projets précis.

Des échanges informels permettent de créer du lien entre les différents acteurs. Ils s'articulent autour des temps de transition (scolaire/périscolaire, parents/périscolaire), d'activités ouvertes aux parents (goûter des parents, fêtes de fin d'année...).

MUTUALISATION DES LOCAUX SCOLAIRES

En 2014 la Ville de Besançon et l'Éducation Nationale (DSDEN) ont établi une « CHARTE D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES BISONTINS » qui vise à définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux par les enseignants et les personnels employés par la Ville de Besançon dans le cadre des accueils périscolaires.

Il ressort que :

En maternelle, les locaux plus fréquemment mutualisés sont : la salle de motricité (ou polyvalente) et la bibliothèque lorsqu'elle existe. Dans certains cas on peut avoir recours à l'utilisation de salles de classe. Les conditions d'utilisation sont définies par les enseignants.

Le regroupement de deux écoles maternelles proches a permis de contourner un problème de disponibilité de locaux.

En élémentaire, préaux couverts, salles polyvalentes sont systématiquement mutualisés. Salles informatique et bibliothèques, lorsqu'elles existent, sont également utilisées.

Dans la plupart des élémentaires, des salles de classe sont utilisées exclusivement sur le temps d'aide aux leçons.

Quelques écoles disposent de salles réservées entièrement au périscolaire.

La charte définit également l'utilisation commune de matériel pédagogique :

systematique : matériel sportif, matériel éducatif (jeux, jouets, livres),

sous réserve d'accord avec l'équipe pédagogique : parcours de motricité, matériel de classe.

Si la mutualisation des locaux se passe majoritairement bien, il subsiste toutefois quelques points de crispation :

- l'utilisation des salles de classe est difficile et peu adaptée aux besoins périscolaires. La classe reste « sanctuarisée », difficile à s'approprier et on peut y pratiquer peu d'autre activité que l'aide aux leçons,
- de plus, l'utilisation de salles de classe est contrainte par les ouvertures ou fermetures de classes (carte scolaire),
- la dispersion des salles, d'autant plus forte dans les grosses écoles, entraîne des déplacements qui nuisent au rythme de l'enfant, à sa sécurité, et empiètent sur les temps d'activité,
- il arrive que les contraintes d'entretien en site occupé empêche l'utilisation de certains locaux,
- les préaux fermés permettent d'accueillir de grands groupes d'enfants, cependant ils peuvent être vétustes, peu ou pas chauffés,
- le manque de locaux se fait surtout ressentir en maternelle où l'on ne peut souvent disposer que de la salle motricité. Dès lors, si le parcours sportif est installé pour plusieurs jours, l'utilisation de la salle devient problématique.

Depuis 2017, le dédoublement des classes de CP et CE1 en Réseau d'Éducation Prioritaire a occasionné une réduction des possibilités d'utilisation des locaux partagés de certaines écoles.

On a pu remédier à ce problème en accordant l'utilisation de salles de classe, toutefois leur utilisation reste contrainte à des activités calmes et non salissantes.

L'enfant au cœur du projet éducatif

LES BESOINS DES ENFANTS

Au moment de la mise en place de **la réforme des rythmes scolaires**, des rencontres ont été organisées avec chaque directeur d'école afin de définir ensemble les besoins spécifiques des enfants du groupe scolaire.

Les projets pédagogiques des multisites périscolaires ont alors été construits en tenant compte de ces diagnostics.

À partir de ces diagnostics et des rencontres partenariales **le PEdT** a défini **5 axes** permettant de répondre à ces besoins identifiés :

- Axe 1 : soutenir la réussite scolaire,
- Axe 2 : réaffirmer la place et le rôle des familles,
- Axe 3 : porter une attention aux plus fragiles,
- Axe 4 : éduquer à la citoyenneté et à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité, et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative,
- Axe 5 : veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant.

RÉPARTITION DES AXES DU PEDT DANS LES MULTISITES (BILANS 2017-2018)

Une analyse des bilans des multisites de l'année scolaire 2017-2018 donne un aperçu de l'appropriation des axes du PEDT par les équipes d'animation.

Axes du PEDT	Objectifs généraux s'y rattachant	Exemples de réalisations
<p>1. Soutenir la réussite scolaire</p> <p>17 multisites ont intégré cet axe dans leur projet pédagogique</p>	<p>Développer les compétences de l'enfant (savoir-être et savoir-faire)</p> <p>Être en cohérence avec le travail de la communauté éducative</p> <p>Permettre à l'enfant de s'épanouir</p> <p>Mettre l'autonomie à la portée de chaque enfant</p> <p>Développer les savoirs de base, les compétences et l'imaginaire</p> <p>Développer l'ouverture culturelle</p>	<p>Projet radio, yoga, arts plastiques, cirque, théâtre, lecture avec « Lire et faire lire », création jeux de société, journal périscolaire, chorale, parrainage CM2/CP, initiation à la langue des signes, danse, jeux coopératifs, atelier de codage informatique, création jeu vidéo, valorisation des travaux des enfants, débats</p>
<p>2. Réaffirmer la place et le rôle des familles</p> <p>14 multisites ont intégré cet axe dans leur projet pédagogique</p>	<p>Développer les outils de communication et de partage</p> <p>Amener les parents à participer au fonctionnement du périscolaire</p> <p>Développer le lien parent-enfant</p>	<p>Projet journal, accueil parents à la médiathèque, fêtes de fin d'année, exposition des travaux d'enfants, trombinoscopes, goûter des parents, kermesses communes, participation des parents au projet sécurité tram, rapprochement avec les associations de parents d'élèves, présentations de spectacles</p>
<p>3. Porter une attention aux plus fragiles</p> <p>2 multisites ont intégré cet axe dans leur projet pédagogique</p>	<p>Améliorer l'encadrement d'enfants porteurs de handicap</p>	<p>Propositions d'activités en rapport avec le handicap, communication autour du handicap, sensibilisation à la langue des signes, découvrir le handisport</p>
<p>4. Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité, et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative</p> <p>19 multisites ont intégré cet axe dans leur projet pédagogique</p>	<p>Permettre aux enfants de s'investir et de trouver leur place dans la collectivité</p> <p>Favoriser l'entraide, l'échange et le dialogue entre enfants</p> <p>Sensibiliser les enfants à la citoyenneté</p> <p>Permettre aux enfants de s'ouvrir sur leur environnement culturel et territorial</p>	<p>Élaboration des règles de vie avec les enfants, délégués du périscolaire, débats, atelier philo, olympiades inter-écoles, planisphère imagé, travail avec UPE2A, jeux de coopération, danse, théâtre, radio, mallette pédagogique Citoyenneté, jardins partagés, grands jeux, fêtes de fin d'année, jeux de rôles, tutorat d'enfants, sensibilisation à l'environnement, échanges élémentaires/maternelles, décoration des locaux, concours affiche « Vivre ensemble », découverte du monde</p>
<p>5. Veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant</p> <p>2 multisites ont intégré cet axe dans leur projet pédagogique</p>	<p>Travailler en lien avec les différents acteurs de l'école</p> <p>Développer les échanges entre adultes présents dans l'école</p>	<p>Harmonisation des règlements scolaires et périscolaires, adaptabilité des activités selon l'état de fatigue des enfants, rituels permettant à l'enfant de se repérer dans l'espace et dans le temps, travail sur les temps calmes, échanges entre les différents intervenants auprès de l'enfant, amélioration des temps de transition</p>

L'axe le plus largement repris a été l'axe 4, **éduquer à la citoyenneté**, qui a été travaillé par la presque totalité des 20 multisites. Un seul a choisi de concentrer son travail sur le rôle et la place des familles et sur la réussite scolaire.

On peut en déduire les besoins fortement ressentis sur la question des règles et du « vivre ensemble » et l'intérêt que portent les équipes à y répondre concrètement.

L'axe 1, concernant **la réussite scolaire**, a été choisi par 17 multisites. Il a été ressenti par les équipes comme un axe suffisamment large pour y inclure toutes les activités allant dans le sens de l'épanouissement de l'enfant. La réussite scolaire reste une préoccupation importante des équipes. La totalité des écoles classées en Quartier Politique de la ville a intégré la réussite scolaire dans leur projet pédagogique.

Il a été exprimé toutefois une gêne sur le choix du mot « scolaire » qui a été ressenti comme relevant davantage de l'Éducation Nationale.

Travailler sur **la place et le rôle des familles** reste compliqué en périscolaire. 14 multisites ont choisi d'inclure cet axe à leur projet. Le travail s'est concentré sur une optimisation des moyens de communication avec les parents et sur une offre d'actions partagées avec eux (goûters parents, olympiades, fêtes de fin d'année...). Il reste que la mobilisation des parents est difficile à obtenir, le périscolaire étant encore pour beaucoup considéré comme un mode de garde.

Deux axes ont été peu choisis :

Porter une attention aux plus fragiles a été travaillé autour du handicap exclusivement, par 2 multisites intégrant des classes ULIS.

Veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant a été jugé peu opportun étant donné que l'articulation des temps de l'enfant fait déjà partie intégrante de l'organisation et des préoccupations du périscolaire.

La mise en œuvre des projets d'animation va reposer sur les compétences des animateurs mais également sur l'utilisation d'un tissu associatif riche à Besançon.

85 associations sont intervenues dans les projets périscolaires depuis 2015.

44 sont intervenues en 2018-2019 dans des domaines comme : théâtre, danse, cirque, musique, sculpture, lecture, poterie, activités scientifiques, manuelles, yoga, tai chi, haltérophilie, hockey, handisport, échecs, ateliers créatifs, écologie, santé...

Un budget annuel de 30 000 € est attribué aux DALM pour des interventions en cohérence avec leur projet pédagogique.

S'il n'est pas certain que tous les acteurs (animateurs, parents, enseignants) aient une connaissance précise du PEdT et de ses axes, le **Projet Pédagogique** qui en découle fait, quant à lui, davantage référence.

LES PROJETS TRANSVERSAUX

Chaque coordonnateur de secteur est porteur d'un projet « transversal », à l'adresse de l'ensemble des écoles de la ville. Ces projets spécifiques, qui sont en cours de restructuration depuis deux ans, abordent des thématiques universelles :

<p>Autour des mots Axes du PEdT : 1, 2, 4</p>	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exprimer ses émotions, ses envies, besoins Être valorisé aux yeux des grandes personnes Construire ensemble et pour tous Savoir se définir dans son environnement, physique et humain <p>Pour les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions favorables à l'expression des enfants Soutenir la créativité et la confiance en soi de l'enfant Favoriser les échanges entre enfants, entre écoles...
<p>Environnement Axes du PEdT : 4, 1</p>	<p>Découvrir son environnement à travers l'éveil des sens, l'écologie et l'expérimentation</p> <p>Transmettre des connaissances, des savoir-faire et des savoir être en lien avec les différentes thématiques environnementales</p> <p>Sensibiliser chacun au respect de la nature, de l'autre et de soi-même</p> <p>Fournir des outils permettant aux animateurs d'accompagner les enfants dans leurs découvertes et apprentissages de la nature</p>
<p>Sport/santé Axes du PEdT : 2, 4</p>	<p>Établir des passerelles éducatives entre la pratique sportive et l'éducation à la santé</p> <p>Valoriser davantage la mise en œuvre de l'animation sportive sur le temps scolaire et périscolaire</p> <p>Découvrir de nouveaux sports pour éveiller l'enfant à de nouvelles activités</p> <p>Sensibiliser parents/enfants à l'importance du goûter et petit-déjeuner</p> <p>Promouvoir l'équilibre alimentaire et diminuer les pratiques de grignotages</p> <p>Proposer des outils, pistes d'actions/animations et référentiels aux animateurs périscolaires</p>
<p>Vivre ensemble Axes du PEdT : 4, 3, 1</p>	<p>Amener l'enfant à se connaître</p> <p>Permettre une participation démocratique des enfants à la vie des accueils périscolaires</p> <p>Favoriser les échanges non-violents entre les enfants</p> <p>Amener l'enfant à identifier, exprimer et gérer ses émotions</p>

DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Les accueils périscolaires se sont ouverts aux partenaires. En 2016, une dizaine de partenaires intervenaient. Ces deux dernières années, ce nombre a oscillé entre 40 et 60 partenariats : recherche d'une compétence spécifique (éveil musical, sport...), élaboration commune de projets, des formations de sensibilisation de nos personnels sur certaines thématiques ou rôle de ressources pédagogiques.

Associatifs	Institutionnels
<p>Lire et faire lire : 20 à 30 bénévoles de l'association animent dans les écoles maternelles un temps de lecture auprès des enfants.</p> <p>OCCE : formation, accompagnement de projets, ressources</p> <p>CEMEA : formation, accompagnement de projets</p> <p>Francas : formation</p> <p>Canopé : ressources</p>	<p>Médiathèques : ressources, accueil de groupes</p> <p>Direction des Sports : accompagnement de projets (type olympiades)</p> <p>Direction Hygiène-santé : fond d'ouvrages et de jeux sur des thématiques santé, interventions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire pendant la pause méridienne</p> <p>CCAS : échanges intergénérationnels</p> <p>Petite école dans la forêt : formation, accueil groupes</p> <p>Éducation Nationale</p> <p>Police Municipale</p> <p>Maisons de quartiers : accompagnement de projets</p>

DES ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX BESOINS DE L'ENFANT

Quelques exemples d'activités caractéristiques mises en place dans les accueils et faisant appel soit à des partenaires, soit aux compétences des animateurs :

Besoin de s'exprimer

Le journal périscolaire : chaque année depuis 2012, de 5 à 26 écoles participent au projet « Journal périscolaire ». Tout au long de l'année les enfants écrivent des articles sur leur quotidien au périscolaire, leurs centres d'intérêt, leurs grandes et petites histoires. Ce journal est imprimé à la fin de l'année scolaire et distribué aux enfants et aux enseignants.

Sors tes mains de tes poches : apprentissage de la langue des signes.

La fabrik'à science : ateliers de codage informatique.

Besoin de bouger

Olympiades périscolaires : projet renouvelé chaque année depuis 2016. En 2018 la finale a rassemblé 560 enfants de 8 écoles au Palais des sports de Besançon.

Rando Land art : sortie randonnée avec fabrication d'œuvres en land art.

Sécurité routière : sensibilisation à la sécurité des déplacements urbains, encadré par la Police Municipale.

Besoin de se ressourcer

Pousse de yogi : « Combiner le yoga et le kamishibai (théâtre d'images) est une façon divertissante d'impliquer les enfants dans la pratique du yoga pour prendre conscience de l'harmonie en soi et avec les autres à travers des contes interactifs. »

Le Dôme à Mômes : « Le temps calme, c'est l'endroit et le moment où les enfants apprennent à respirer, se ressourcer, se calmer, se relaxer et s'écouter. »

Massage MISP : techniques d'automassage par les enfants. « Des enfants plus détendus, plus patients, moins agressifs (...) Plus de concentration et un environnement social et relationnel plus respectueux. »

Projets jardins : se découvrir, se ressourcer au contact de la nature.

L'ENFANT ACTEUR DE SON PÉRISCOLAIRE

Dès la mise en place des accueils périscolaires il a semblé important de laisser à l'enfant la possibilité de choisir son activité selon ses goûts ou son humeur du moment. Tant que les conditions le permettent (locaux, animateurs) l'enfant a le choix entre 3 activités de types différents (sportive, manuelle, calme...).

L'axe 4 du PEdT (Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement...) a été intégré à la quasi-totalité des projets pédagogiques des multisites. Dans ce cadre ont été mis en place des outils pour permettre à l'enfant d'être acteur de son périscolaire :

- conseils des enfants,
- délégués du périscolaire,
- boîtes à idées...

En élémentaire, on trouve des conseils d'enfants sous des formes diverses dans la majorité des écoles.

Des élections de délégués du périscolaire sont organisées dans certaines écoles, avec campagne électorale, vote...

Les sujets abordés lors des conseils concernent les règles de vie (décidées ensemble), leur respect (gestion des problèmes) et également un avis sur les activités proposées et des demandes d'activités particulières.

Des expériences ont été menées **en maternelle** sous forme de débats où l'on amène l'enfant à s'exprimer sur le périscolaire (comportement ou activités)

Un thermomètre du comportement a été mis en place dans 2 écoles. Il consiste à évaluer le comportement des enfants selon un nuancier de couleurs, du bleu au rouge. Les enfants sont attentifs à rester dans les bonnes couleurs.

Le nombre de conseils d'enfants n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place de la réforme des rythmes, pour être aujourd'hui présents dans la grande majorité des écoles, au moins élémentaires. Si leur fréquence, leurs contenus peuvent varier d'une école à l'autre, ils sont l'outil privilégié pour amener l'enfant à s'impliquer dans son périscolaire.

LE RYTHME DE L'ENFANT

Le respect du rythme de l'enfant a été posé comme une priorité au moment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La diminution du temps d'apprentissage scolaire a permis une amélioration de l'offre d'activité en même temps qu'une meilleure organisation du temps.

Cependant, parmi les difficultés relevées :

- des locaux éloignés les uns des autres entraînent des déplacements parfois longs (escaliers) entre chaque séquence,
- des temps collectifs plus nombreux pour certains enfants (maternelles inscrits aux 3 temps d'accueil...) ce qui entraîne chez l'enfant de multiples adaptations durant la journée,
- différents adultes au cours de la journée : peu de temps pour s'adapter,
- un manque d'espaces adaptés pour des temps calmes,
- une formation à compléter pour certains animateurs pour accroître la bienveillance auprès des enfants et le respect de leur rythme.

En raccourcissant le temps d'accueil de l'après-midi, le retour à 4 jours a eu comme effet d'accentuer ce problème de rythmes.

Pistes d'amélioration :

- rationaliser l'occupation des locaux,
- développer les activités de détente : automassage, temps calme, yoga...,
- sensibiliser les parents pour éviter les excès de collectif,
- former les personnels à la bienveillance.

Le public ciblé

Le nombre de places en accueil périscolaire est soumis à trois facteurs :

- le budget global, qui détermine le nombre d'animateurs qui pourront être affectés,
- la disponibilité de locaux, qui peuvent varier d'une école à l'autre,
- les contraintes techniques : capacité de production et de service de repas.

UNE TARIFICATION ADAPTÉE

Afin de permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier de l'offre périscolaire, la Ville de Besançon a adopté une politique tarifaire tenant compte des revenus des familles pour la restauration scolaire, et minime pour les accueils de l'après-midi.

Pour l'accueil du midi avec restauration scolaire : tout en maintenant un tarif plancher à 1,50€ pour les familles ayant peu de ressources et un tarif maximum à 5,90€ pour les familles ayant des revenus plus élevés, la tarification prend désormais en compte l'ensemble des ressources des familles, revenus, prestations et allocations sociales, à l'exception de l'indemnité de rentrée et de la prime de déménagement. Le prix du repas est établi en fonction du quotient familial de la CAF, avec application de deux taux d'effort.

Pour information : le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire à Besançon était de 10,03€ en 2015, dont 1,62€ pour les denrées alimentaires, 2,43€ pour la préparation et la livraison, 2,70€ pour le service et l'entretien et 3,27€ pour l'encadrement des enfants.

L'accueil de l'après-midi, depuis la rentrée 2016-2017, est soumis à un droit d'entrée annuel de 2 à 11€ pour les élèves bisontins et 16€ pour les élèves des autres communes. Cette tarification reprend les modalités ci-dessus, à savoir un tarif déterminé en fonction des ressources de la famille.

« Lorsque des impératifs tenant aux limites réglementaires de capacité des restaurants scolaires le nécessitent, les demandes d'inscription sont examinées par la Ville de Besançon en tenant compte notamment de la capacité de la famille à prendre en charge ses enfants durant la pause méridienne, de l'inscription des enfants dans des dispositifs pédagogiques spécifiques éloignés de leur école de secteur tels que les unités locales d'intégration scolaire (ULIS), les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A), de la résidence de la famille dans les aménagements destinés aux gens du voyage, des difficultés des enfants dans l'intégration et dans les apprentissages confirmées par les directeurs des écoles, des difficultés d'ordre social des familles, de l'éloignement entre le domicile de la famille et l'école de secteur fréquentée par l'enfant et de la date de la demande. »

(Extrait de l'arrêté déterminant les modalités d'accès aux accueils périscolaires)

L'ACCUEIL DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Entre 10 et 15 animateurs périscolaires spécifiques sont recrutés chaque année, essentiellement sur le temps du midi afin d'accompagner des enfants porteurs de handicap ou de troubles du comportement.

Conclusion

Entre 2015 et 2018, le service périscolaire de la Ville de Besançon a opéré une mutation très importante. Il a été structuré de manière à se conformer à son nouveau cadre réglementaire. Cela implique une évolution des pratiques au sein du service et plus largement au niveau de la direction de l'Éducation. Ce mouvement reste à stabiliser.

En terme de qualité d'accueil des enfants, l'évolution est très marquée. Tous les accueils élaborent un projet pédagogique qui se décline à travers un programme d'activités varié et cohérent. Ce dernier est basé sur les besoins des enfants.



ANNEXE 2

Bilan des parcours culturels 2014-2019

GENÈSE DES PARCOURS CULTURELS BISONTINS

Les parcours culturels sont nés en 2014 de la volonté de la Ville de Besançon, en étroite partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté, de proposer un dispositif permettant un égal accès, de tous les enfants des écoles élémentaires publiques de la ville, à l'art et à la culture.

Suite à la parution, le 3 mai 2013, de la circulaire interministérielle sur le parcours d'éducation artistique et culturelle, il a été proposé aux directions et établissements culturels de la ville de construire une offre qui soit à la fois complète, généralisable et reproductible.

UNE OFFRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE COMPLÈTE, GÉNÉRALISABLE ET REPRODUCTIBLE

Les parcours culturels s'articulent autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- la connaissance du domaine artistique et culturel,
- la pratique ou la découverte sensible,
- la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Venant en soutien aux enseignants dans l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, chaque parcours est constitué d'un nombre variable d'étapes, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire. Certaines propositions incluent une étape familiale.

Les parcours culturels sont répartis en sept rubriques :

Spectacle vivant / Musique / Arts Visuels / Livre et littérature / Patrimoine et histoire / Sciences, techniques et environnement / Société et citoyenneté.

En 2019-2020, lors de cette 6^e édition, 45 acteurs culturels du territoire ont été associés pour proposer 40 parcours différents.

À partir de la trame proposée par l'organisateur, les enseignants ont la possibilité de compléter les parcours par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur sont fournies par les organisateurs et le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopé.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à cette offre est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

UNE COUVERTURE TERRITORIALE RÉUSSIE AVEC DES ACTEURS CULTURELS ET ÉDUCATIFS INVESTIS

Dès la première édition, lors de l'année scolaire 2014-2015, les parcours culturels ont rencontré un grand succès. 165 classes sur les 231 que comptait la ville, ont suivi un des 27 parcours proposés par les acteurs culturels du territoire.

Ce succès s'est confirmé depuis et élargi. En 2019-2020, 198 classes complètes et 4 520 élèves effectuent un parcours, soit 82 % du nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la ville. Par ailleurs, 54 % des élèves bénéficiant d'un parcours fréquentent des écoles des quartiers prioritaires.

Les enseignants expriment leur satisfaction chaque année, tout comme les parents lors des conseils d'école.

La réussite de ces parcours culturels tient aussi à la gouvernance mise en place dès le début, reposant sur un suivi étroit et régulier par la Ville, la DSDEN et la DRAC. Un comité de suivi se tient régulièrement afin de suivre le déroulement des parcours, préparer les années suivantes. Un dialogue permanent avec les organisateurs de parcours permet d'ajuster chaque année les propositions, de recueillir le retour des enseignants. Une évaluation quantitative et qualitative est réalisée chaque année.

Les acteurs culturels du territoire s'attachent à construire les parcours en étroite relation avec le programme scolaire, tout en faisant découvrir et expérimenter leur démarche artistique et sensible.

LES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

Le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un parcours progresse chaque année. Ils ont été, sur 6 ans, 25 839 soit 4 306 élèves par an en moyenne à être accueillis.

Sur cette 6^e édition, c'est ainsi que 82% des élèves des écoles élémentaires publiques sont concernés par les parcours culturels.

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nombre d'élèves	3 727	4 076	4 525	4 471	4 520	4 520

Ainsi, 1120 parcours ont été réalisés depuis la mise en place de ce dispositif. Cette année, 198 classes complètes seront accueillies.

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nombre de classes	165	178	194	194	191	198

L'enveloppe budgétaire annuelle consacrée par la Ville de Besançon est de 190 000€ sur 2019-2020, dont 30 000€ dédiés aux vacations de médiation au sein de la direction des Musées du Centre et de la direction du Patrimoine Historique.

Cette enveloppe ne tient pas compte des temps de coordination, d'ingénierie et de gestion développés au sein de la Ville de Besançon, ainsi que l'implication de la DSDEN.

Des partenaires financiers accompagnent la Ville de Besançon depuis le début. En premier lieu la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000€ annuels. S'ajoute le Contrat de Ville qui a permis à la ville de bénéficier pour ce dispositif de 10 000€ par an du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et de 10 000€ par an du Grand Besançon Métropole - direction Contrat de Ville.

ANNEXE 3

Bilan des parcours sportifs

Interventions pédagogiques en écoles primaires dans le cadre du temps scolaire en Éducation Physique et Sportive (EPS) :

Période 1 (septembre > fin janvier)					
Activités physiques	Nombre de semaines	Heures/semaine	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Heures réalisées
Gym VB + Éduc	14	9	16	377	126
Athlétisme (DSA)	14	10	27	587	140
Football (ASOB)	14	5	8	192	70
Basket (BBC)	7	5	8	175	35
Boxe	14	33	31	699	462
Lutte (CPB)	14	5,5	11	116	77
Tennis de table (CD)	14	6	11	259	84
Escrime (BUC)	14	5,5	14	322	77
VTT (BMX BESAC)	14	5	4	80	70
Diverses (Yohann - Ville)	14	5,5	14	345	77
Diverses (Peggy - Ville)	14	2,5	4	99	35
Judo (PSB)	14	8,5	14	219	119
Rugby (OB)	2	5	7	0	10
Handball (ESB F)	14	3	5	107	42
Course d'orientation	6	8	7	176	48
Natation P1/2				2840	
Patinage P1				389	
TOTAL P1			181	6982	

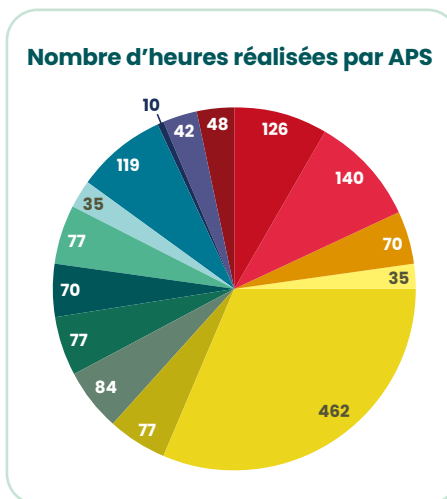
Période 2 (février > fin juin)					
Activités physiques	Nombre de semaines	Heures/semaine	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Heures réalisées
Gym VB + Éduc	14	9	14	347	126
Athlétisme (DSA)	14	10	23	501	140
Football (ASOB)	14	5	9	205	70
Basket (BBC)	14	5	12	266	70
Boxe	14	14	25	578	196
Lutte (CPB)	14	5,5	12	285	77
Tennis de table (CD)	14	0	0	0	0
Escrime (BUC)	14	0	0	0	0
VTT (BMX BESAC)	14	5	4	89	70
Diverses (Yohann - Ville)	14	5,5	12	272	77
Diverses (Peggy - Ville)	14	2,5	4	93	35
Judo (PSB)	14	8,5	14	272	119
Rugby (OB)	14	0	0	0	0
Handball (ESB F)	14	3	6	152	42
Course d'orientation	6	9,5	11	252	57
Natation P3/4				2612	
Patinage P2/3				770	
TOTAL P2			146	6694	

TOTAL P1 + P2			327	13676	
----------------------	--	--	------------	--------------	--

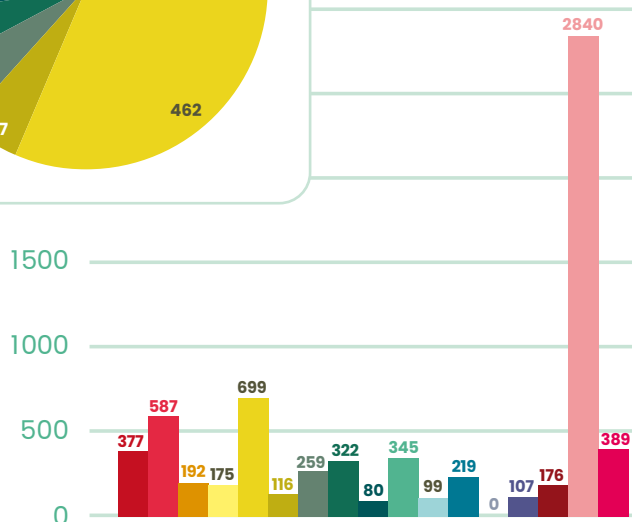
Activités Physiques et Sportives (APS)

1^{re} période 2018-2019

- Gym VB + Éduc
- Athlétisme (DSA)
- Football (ASOB)
- Basket (BBC)
- Boxe
- Lutte (CPB)
- Tennis de table (CD)
- Escrime (BUC)
- VTT (BMX Besac)
- Diverses (Yohann - Ville)
- Diverses (Peggy - Ville)
- Judo (PSB)
- Rugby (OB)
- Handball (ESB F)
- Course d'orientation
- Natation P1/2
- Patinage P1



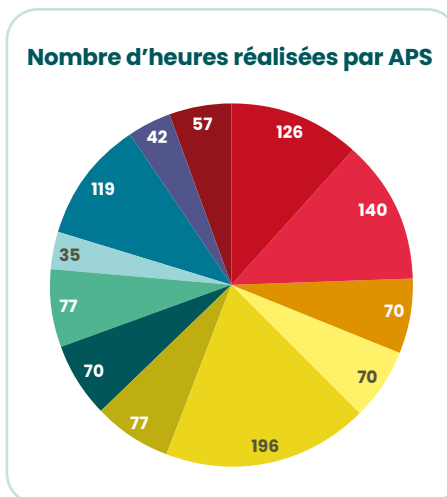
Nombre d'élèves par APS



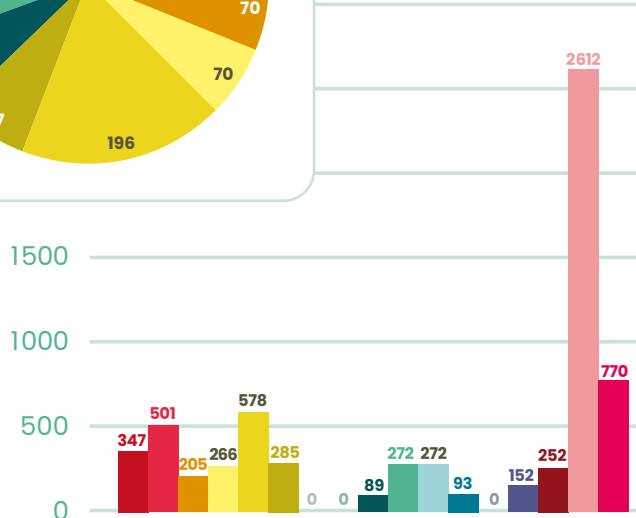
Activités Physiques et Sportives (APS)

2^e période 2018-2019

- Gym VB + Éduc
- Athlétisme (DSA)
- Football (ASOB)
- Basket (BBC)
- Boxe
- Lutte (CPB)
- Tennis de table (CD)
- Escrime (BUC)
- VTT (BMX Besac)
- Diverses (Yohann - Ville)
- Diverses (Peggy - Ville)
- Judo (PSB)
- Rugby (OB)
- Handball (ESB F)
- Course d'orientation
- Natation P3/4
- Patinage P2/3



Nombre d'élèves par APS





23 Prévoir les équipements et formalités pour les activités spécifiques de mon enfant (vêtements, goûter, assurance...)

22 Prendre connaissance des informations du conseil de l'école

21 Échanger entre parents élus et parents, avant le conseil d'école

20 Adhérer ou non à une association de parents d'élèves

19 Voter à l'élection des représentants des parents d'élèves

18 Choisir ou non d'être candidat à l'élection des représentants de parents d'élèves

17 Recevoir les formalités des activités spécifiques des enfants (transmises par l'école : calendrier, formulaire...)

16 Inscrire ou non mon enfant à une activité extrascolaire

15 Participer à une réunion parents/périscolaire

14 Participer à la réunion de rentrée parents/enseignants

13 Accompanyer mon enfant le jour de la rentrée scolaire

24 Aider mon enfant à apprendre ses leçons ou trouver une association pour l'aider aux devoirs

25 Participer aux rencontres parents/enseignants en cours d'année et avoir connaissance des évaluations de mon enfant (2 ou 3 rendez-vous individuels)

25 bis Échanger avec les animateurs du périscolaire

26 Mon enfant est en difficulté et je cherche de l'aide

26 bis Être alerté que mon enfant est en difficulté scolaire et je cherche de l'aide

27 Organiser les activités et modes de garde de mon enfant lors de différentes vacances scolaires

28 Prendre connaissance des informations transmises par l'école (cahier de liaison, cahier de vie)

29 Gérer les imprévus (maladie, grève...)

30 Changer mon enfant d'école ou sa fréquentation aux activités périscolaires

31 Payer la facture du périscolaire

32 Demander le justificatif des frais de garde pour déduction d'impôts

33 Accompagner la classe lors d'activités en temps scolaire ou périscolaire (piscine, spectacles...)

34 Renouveler l'inscription au périscolaire et scolaire si changement d'école

35 Participer aux moments festifs de mon enfant (fête de l'école, gala...)

36 Organiser les activités et modes de gardes de mon enfant pendant les grandes vacances

37 Préparer le passage de l'école élémentaire au collège

12 bis S'informer sur les navettes (scolaires et périscolaires)

12 Organiser les modalités de transport de mon enfant (scolaire/extrascolaire)

11 S'assurer de disposer d'une assurance scolaire

10 Acheter les fournitures scolaires (liste des fournitures pas toujours précise)

9 Trouver une activité extrascolaire

8 Visiter l'école de mon enfant (principalement pour la première inscription ou pour un changement d'école)

7 Recevoir la réponse concernant ma demande d'inscription

6 S'assurer d'être à jour quant aux vaccins obligatoires de mon enfant

5 Effectuer l'inscription scolaire et si besoin périscolaire (scolaire, réponse directeur/périscolaire réponse ville)

4 Se renseigner sur les aides auxquelles j'ai droit (AKS, loisirs, etc.)

3 Organiser les modes de garde et la vie familiale

3 bis S'informer des disponibilités de garde

3 Savoir à qui m'adresser pour m'aider à remplir les fiches d'inscriptions ou les demandes d'aides

2 Se renseigner sur la cantine et si mon enfant y est admis

1 Trouver l'école de mon enfant (1^{re} année maternelle ou CP)

Trouver des informations



Parcours de l'année scolaire pour les parents

Demande d'orientation MDPH + AESH

Se renseigner sur les écoles accueillant des enfants en situation de handicap

Savoir à qui m'adresser pour m'aider à remplir les fiches d'inscriptions ou les demandes d'aides

3 bis S'informer des disponibilités de garde

Manque de place à la cantine

Périscolaire matin/soir

Se renseigner sur l'école (fonctionnement, réputation, recueil d'expérience d'autres parents)

Se renseigner sur les horaires d'école et du périscolaire

3 Organiser les modes de garde et la vie familiale

4 Se renseigner sur les aides auxquelles j'ai droit (AKS, loisirs, etc.)

5 Effectuer l'inscription scolaire et si besoin périscolaire (scolaire, réponse directeur/périscolaire réponse ville)

6 S'assurer d'être à jour quant aux vaccins obligatoires de mon enfant

7 Recevoir la réponse concernant ma demande d'inscription

8 Visiter l'école de mon enfant (principalement pour la première inscription ou pour un changement d'école)

9 Trouver une activité extrascolaire

10 Acheter les fournitures scolaires (liste des fournitures pas toujours précise)



..... AVANT LE DÉPART POUR L'ÉCOLE

..... TEMPS APRÈS L'ÉCOLE

22

Je quitte ma classe et je rejoins (ou non) le périscolaire

1

Je me réveille

2

Je prends mon petit-déjeuner à la maison

3

Je fais ma toilette

4

Je m'habille

5

Temps avant l'arrivée à l'école, à discuter avec les parents

6

J'arrive à l'école

7

Je vais (ou non) au périscolaire

7 bis

Je prend une navette ?

8

Temps d'accueil du matin

À LA MAISON

28

J'échange avec mes parents sur ma journée

27

Je rejoins mon domicile en bus, en voiture, à pied, seul ou accompagné

26

Je participe à une activité culturelle, sportive, de loisir, soutien scolaire, etc.

25

Le goûter

24

Temps libre

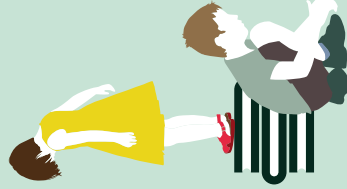
23

Je quitte l'école > trajet

23 bis

Je prend une navette ?

Parcours d'une journée à l'école pour les enfants



29

Je fais mes leçons

30

Je mange

31

Je fais ma toilette

32

Je me couche

9

Je rejoins ma classe et participe au temps scolaire leçons, ateliers, motricité...

11

Je rejoins ma classe et participe au temps scolaire leçons, ateliers, motricité...

12

Je quitte ma classe

18

Je termine mon temps de sieste maternelle : tout petits et petits

19

Je participe au temps scolaire

20

La récréation

21 Je rejoins ma classe et participe au temps scolaire leçons, ateliers motricité...

17

Je débute la sieste maternelle 13h15 : tout petits et petits

16

Je rejoins ma classe

15 bis

Je rejoins mon école

15 bis

La récréation ou temps calme

14 bis

Temps à la maison

14 bis

Je déjeune

14 bis

Je me brosse les dents

..... PAUSE MÉRIDienne

..... TEMPS D'ÉCOLE DU MATIN



ANNEXE 5

Convention relative au PEdT 2019-2022 de Besançon



Convention relative au Projet Éducatif Territorial Commune de BESANCON

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

- Monsieur le Préfet du Doubs, ci-après dénommé « le Préfet » ;
- Le Recteur de l'académie de Besançon, représenté par Monsieur Patrice DURAND, Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation, ci-après dénommé « l'IA-DASEN » ;
- La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, représentée par son directeur, Monsieur Lionel KOENIG, ci-après dénommée « la CAF ».
- La commune de Besançon, siège des écoles maternelles et/ou élémentaires citées dans la convention, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire de la commune,

Il est convenu ce qui suit :

Préfecture - Adresse Postale : 8 bis rue Charles Nodier - 25035 BESANÇON CEDEX
Standard tél. : 03.81.25.10.00 - Fax : 03.81.83.21.82 - Site Internet : www.doubs.gouv.fr

Préambule

Suite au dépôt du dossier de demande de PEDT par la commune de Besançon, un avis favorable a été conjointement formulé par la DDCSPP et la DSDEN. Il se matérialise par la rédaction de la présente convention, qui définit les conditions relatives à la mise en place du PEDT.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de Besançon, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Objectifs du projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant des activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, dans le respect des compétences de chacun.

Les partenaires conviennent des objectifs fixés dans le PEDT.

Article 3 : Contenu du projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial dresse la liste des écoles publiques (et privées le cas échéant) concernées par le projet.

Il comprend notamment la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées.

Article 4 : Partenariats

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires cités dans le PEDT.

Article 5 : Pilotage du projet

La mise en œuvre du projet et son pilotage relèvent de la compétence de la commune de Besançon.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Sa composition est précisée dans le PEDT.

Article 6 : Mise en œuvre et coordination du projet

La coordination du projet est assurée par le service compétent de la commune de Besançon.

Article 7 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrats rappelés dans le PEDT.

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra-scolaire et avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré.

Article 8 : Évaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage.

Article 9 : Engagements du préfet et de l'inspecteur d'académie – DASEN

Le préfet et l'inspecteur d'académie – DASEN, apporteront, chacun en ce qui les concerne, leur expertise sur la sécurité des enfants accueillis, la qualité éducative des activités périscolaires proposées et leur cohérence avec les projets d'écoles et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Article 10 : Engagements de la collectivité territoriale

Les engagements de la collectivité sont définis dans le PEDT.

Article 11 : Engagements de la CAF

La CAF s'engage à accompagner techniquement et financièrement la collectivité pour la mise en place du PEDT dans la limite des fonds octroyés par la CNAF. Des conventions d'objectifs et de financement, ou avenants, seront établis.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans et court jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

À l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

Article 13 : Modification de la convention

Des modifications peuvent être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation de l'ensemble des signataires de la présente convention.

Article 14 : Dénonciation

Il peut être mis fin à ce projet éducatif territorial sur la demande des collectivités locales concernées, ou en cas de manquements aux exigences du Code de l'action sociale et des familles ou de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un ou l'autre des signataires de la présente convention. La fin du PEDT entraîne la résiliation de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle entraîne la caducité du PEDT.

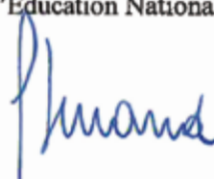
Fait à Besançon en 5 exemplaires, le **13 JAN. 2020**

Le maire de la commune
de Besançon



Jean-Louis FOUSSERET

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation Nationale,



Patrice DURAND

Le directeur de la Caisse
des Allocations Familiales,

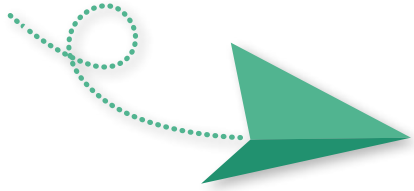
Pour le Directeur et par Délégation
le Directeur adjoint
Laurent HUYD

Lionel KOENIG

Le préfet,



Joël MATHURIN





**PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL**
2019-2022

